

Centre Technique de la Forêt Communale

BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN

Tél: (00237) 22 20 35 12

Email: CTFC_Cam @ yahoo.fr



ETUDE SOCIO ECONOMIQUE REALISEE DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE LOMIE



Tables de matières

T	able des figures	5
L	iste des tableaux	5
1.	Introduction	7
2.	Contexte institutionnel et justification	8
3.	Objectifs de l'étude	10
4.	Méthodologie	11
	4.1. Briefing, information des populations et collecte des données auprès des autorités administratives	11
	4.2. Rencontre avec les partenaires de développement, choix des animateurs et formatio	
	4.3. Collecte des données à l'échelle des communautés	
	4.3.1. Les réunions/enquêtes villageoises	
	4.3.2. Identification des acteurs	
	4.3.3. Cartographie participative et relevés GPS	
	4.4. Outils d'enquête et équipement	
	4.5. Equipe de mission	14
	4.6. Réunion de restitution	15
	4.7. Analyse des données et rédaction du rapport	15
5.	Analyse des résultats	16
	5.1. Le milieu physique	16
	5.1.1. Localisation	16
	5.1.2. Relief	17
	5.1.3. Climat	17
	5.1.4. Hydrographie	18
	5.1.5. Pédologie	18
	5.1.6. Ressources floristiques	18
	5.1.7. Ressources fauniques	19
	5.2. Environnement Socio-Economique	20
	5.2.1. Historique des peuplements ethniques	20
	5.2.2. Caractéristiques démographiques	22
	5.2.3. Habitation et conditions de vie des populations	
	5.3. Organisations sociales et institutionnelles	
	5.3.1. Administration communale	
	5.3.2. Organigramme communal recommandé	
	5.4. Modèle d'organisation traditionnelle	

5.5. Systè	me d'accès au foncier	29				
5.6. Struc	tures d'aide au développement local	30				
5.6.1. 0	Organisations d'appui basées au niveau de la ville de Lomié	30				
5.6.2. A	Associations identifiées des les villages riverains à la FCL	31				
5.6.3. F	Foresterie communautaire	33				
5.6.4. Religions et croyances						
5.7. Les in	nfrastructures de base	34				
5.7.1. I	es infrastructures scolaires	34				
5.7.2. I	La Santé	35				
5.7.3. L	.'Electricité	35				
5.7.4. L	'eau	35				
5.7.5. L	a Communication	38				
5.7.6. I	e Réseau routier	38				
5.8. Activ	rités économiques et flux commerciaux	38				
5.8.1. N	Marchés et commerces locaux	39				
5.8.2. Г	Destination des produits de la chasse et de collecte	39				
5.9. Systè	mes de production villageois	40				
5.9.1. I	2'agriculture	40				
5.9.2. I	-'Artisanat	42				
5.9.3. I	La chasse	43				
5.9.4. I	∟a pêche	44				
5.9.5. I	_'élevage	44				
5.9.6. U	Jtilisation des ressources forestières	45				
5.10. Util	isations non durables des ressources	46				
5.10.1.	Produits vivriers :	47				
5.10.2.	Cultures de rente	47				
5.10.3.	Ressources fauniques	47				
5.10.4.	Ressources ligneuses et PFNL	48				
5.10.5.	Ressources en eau	49				
5.11. Occ	upation spatiale du massif forestier communal par les populations	50				
5.11.1.	Cartographie des terroirs villageois	50				
5.11.2.	Les campements mixtes	50				
5.11.3.	Les cacaoyères présentes dans la FCL	50				
5.11.4.	Les grottes ou sites sacrés	51				
6. Activite	és prioritaires identifiées lors des enquêtes participatives	53				
	ptions sociales et recommandations pour l'aménagement de la forêt cor					
de Lomié		53				

7.1. Ressources ligneuses	53
7.2. Ressources non ligneuses	54
7.3. Ressources fauniques	55
7.4. Ressources en eau	55
7.5. Matérialisation des limites de la FCL	55
7.6. Agriculture	55
7.7. Aspects socio-économiques et développement	
8. Conclusion	57
9. Bibliographie	58
10. Annexes	60

Table des figures

FIGURE 1: POSITION DES 16 VILLAGES RIVERAINS AUTOUR DU MASSIF FORESTIER COMMUNAL DE LOMIE	8
FIGURE 2 : FORMATION DES ENQUETEURS A L'UTILISATION DU GPS (SITE SACRE DU VILLAGE DE DOUMZOK)	12
FIGURE 3: REUNION COLLECTIVE AU VILLAGE DE KONGO	
FIGURE 4 : DRAFT DE CARTE PARTICIPATIVE ET RELEVE D'UN POINT GPS PAR UN ANIMATEUR	14
FIGURE 5 : EXPLICATION D'UNE CARTE PARTICIPATIVE PAR UN ANIMATEUR BAKA, LORS DE LA RESTITUTION	
FIGURE 6 : LOCALISATION DE LA FORET COMMUNALE DE LOMIE	
FIGURE 7 : AUTRES MASSIFS FORESTIERS DE LA COMMUNE DE LOMIE (UFA, FORETS COMMUNAUTAIRES)	
FIGURE 8: POPULATIONS BAKAS ALLANT TRAVAILLER LE MATIN DANS LES PLANTATIONS DES BANTOUS (VILLAGE DE NGOLA)	
FIGURE 9: REPARTITION DES SEXES POUR CERTAINS VILLAGES RIVERAINS A LA FCL	22
FIGURE 10 : FABRICATION DE PARPAINGS EN TERRE, VILLAGE DE DOUWESSUE	24
FIGURE 11: HABITATIONS DE TROISIEME TYPE, LES PLUS FREQUENTES, VILLAGE DE DOUMZOK	24
FIGURE 12 : APERÇU DE LA VILLE DE LOMIE	25
FIGURE 13 : ORGANIGRAMME DE LA COMMUNE DE LOMIE RECOMMANDE	28
FIGURE 14 : SOURCE AMENAGEE	35
FIGURE 15: REPARTITION DES INFRASTRUCTURES SOCIO-ECONOMIQUES DANS LES VILLAGES RIVERAINS A LA FORET COMMUN	ALE DE
LOMIE	37
FIGURE 16: PANGOLIN CAPTURE, VILLAGE DE NEMEYONG	39
FIGURE 17: ASPERSION DE FONGICIDES SUR UN PLANT CACAOYER, VILLAGE DE ZOULABOT	40
FIGURE 18 : PROCESSUS DE TRANSFORMATION (SECHAGE DES FEVES) DES CABOSSES RECOLTEES, VILLAGE DE MINGONGOL	41
FIGURE 19: PANIER ARTISANAL, VILLAGE DE MINGONGOL	42
FIGURE 20 : ELEVAGE D'AULACODES, VILLAGE D'ESCHIAMBOR.	45
FIGURE 21: DJANSANG ET FRUITS DU MOABI, CAMPEMENT DE MELEN, A L'INTERIEUR DE LA FORET COMMUNALE	46
FIGURE 22: PREPARATION DE L'AKPA (TETRAPLEURA TETRAPTERA), VILLAGE DE ZOULABOT BAKA	46
FIGURE 23 : COUPES DE BOIS ILLEGALES A L'INTERIEUR DU MASSIF FORESTIER COMMUNAL VERS KONGO	49
FIGURE 24 : IMPACT DE L'EXPLOITATION FORESTIERE : CREATION D'UN MARECAGE SUITE A LA CONSTRUCTION D'UN PONT NEC	CESSAIRE
AU PASSAGE DES GRUMIERS ENTRE ZOULABOT BAKA ET NGOLA BAKA	49
FIGURE 25 : LE CAMPEMENT DE MELEN SERT POUR L'AGRICULTURE, EN PLUS DE LA RECOLTE DES PFNL ET DE LA CHASSE	50
FIGURE 26: ACTIVITES DES POPULATIONS RIVERAINES LOCALISEES AU SEIN DU MASSIF FORESTIER COMMUNAL	52
Liste des tableaux	
Tableau 1 : Taux de rencontre des animaux sur le transect d'Echiambor-Mingogol	19
Tableau 2: Repartition des populations par village	
TABLEAU 3: LISTE DES ASSOCIATIONS PRESENTES DANS LES 16 VILLAGES RIVERAINS A LA FCL	31
TABLEAU 4 : PRIX DE VENTE DES DIFFERENTS PRODUITS AGRICOLES CULTIVES DANS LA ZONE D'ETUDE	41
Tableau 5 : Calendrier agricole	42
TABLEAU 6 : LISTE DES ESPECES CHASSEES PAR LES VILLAGEOIS	43
TABLEAU 7 : PRIX DE VENTE DES ANIMAUX DOMESTIQUES	45

Liste des acronymes

CAC: Centimes Additionnels Communaux

CFCL : Cellule de Foresterie Communale de Lomié

CIFM: Centre Industriel Forestier de Mindourou

CPF: Comité Paysan Forêt

CTD: Collectivités Territoriales Décentralisées

CTFC : Centre Technique de la Forêt communale

DFNP: Domaine Forestier Non Permanent

DFP: Domaine Forestier Permanent

DMA: Diamètre Minimum d'Aménagement

DME: Diamètre Minimum Exploitation

EIE: Etude d'impact Environnementale

ESE: Etude Socio-économique

FCL: Forêt Communale de Lomié

F.com: Forêt communautaire

FNE: Fond National de l'Emploi

GPS: Global Positioning System

h: heures

ha: hectares

hab: habitants

km: kilomètres

mn: minutes

ONG: Organisation Non Gouvernementale

PA: Plan d'Aménagement

PAO: Plan Annuel des Opérations

PFNL: Produits Forestiers Non Ligneux

PSG: Plan Simple de Gestion

RFA: Redevance Forestière Annuelle

SDDL : Soutien au Développement Durable de Lomié/Dja

SNV: Organisation néerlandaise de développement

UFA: Unité Forestière d'Aménagement

VC: Vente de Coupe

1. Introduction

La loi forestière de 1994 marque un réel souci de décentralisation dans la gestion des ressources forestières. On voit apparaître les concepts de foresterie communautaire (DFNP) et de foresterie communale (DFP). Ainsi, les communes ont la possibilité d'acquérir et de gérer une partie du domaine forestier permanent (art 20, loi 1994) pour leur propre compte. A cet effet, la commune peut disposer de toutes les ressources fauniques et floristiques qui s'y trouvent à condition de respecter le plan d'aménagement élaboré pour la gestion durable du massif forestier communal.

La forêt communale de Lomié (FCL) d'une superficie de 15.690 ha est en cours de classement depuis 2007. La commission de classement s'est réunie le 22 décembre 2008 à Abong Mbang et l'arrêté de classement devrait suivre.

De par son statut de forêt permanente, la gestion de la forêt communale nécessite donc l'élaboration et l'approbation d'un plan d'aménagement qui doit être précédé d'un inventaire multi ressources (flore, faune, PFNL) et d'une étude socio économique qui met en exergue l'occupation spatiale des populations riveraines autour et au sein du massif forestier communal.

Il importe de signaler qu'en août 1997, les communes de Lomié et de Messok avaient déjà enclenché le processus de classement d'une forêt communale d'une superficie de 20.436 ha. Un protocole d'accord portant sur les modalités de collaboration entre les 2 communes et sur la transparence dans la gestion des recettes et des dépenses générées par ladite forêt. Lors du changement de mandat, le nouveau maire de Messok a estimé que la superficie de la forêt communale sise sur le territoire municipal de Messok ne valait pas la lourdeur et le coût des démarches administratives relatives au processus de classement et a donc décidé de rompre la collaboration établie.

Un mémoire de fin d'étude, réalisé par AZO'O Jeanne Rose Nicaise entre 1999 et 2000 abordait : « les modalités d'intégration des populations riveraines dans la gestion de la Forêt Communale de Lomié et Messok (FCL/M) » en vue de l'obtention de son diplôme d'ingénieur des eaux, forêts et chasse à l'université de Dschang Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles. Cette étude participative avait alors été menée dans le cadre du projet de Soutien au Développement Durable de Lomié/Dja (SDDL) avec l'appui de la coopération néerlandaise (SNV).

Il était donc question d'actualiser certaines informations et de mettre en évidence les modes d'utilisation de l'espace liés aux activités des populations riveraines dans et autour des limites de la forêt communale de Lomié.

Dans la perspective de l'élaboration du plan d'aménagement de la Forêt Communale de Lomié (FCL), le Centre Technique de la Forêt communale (CTFC) s'est donc chargé de réaliser l'étude socio économique mettant en exergue l'occupation spatiale relative aux activités des populations issues des 16 villages riverains au massif forestier communal. Les 4 équipes d'enquêteurs ont donc parcourus les 16 villages répartis sur les trois axes longeant la forêt communale ;

- l'axe Eschiambor Messok: 6 villages riverains : Eschiambor, Doumzok, Nemeyong, No'oliene, Bosquet et Mayang;
- l'axe Eschiambor Zoulabot : 9 villages riverains : Maléne, Kongo, Douwessue, Achip, Ntam I, Ngola, Ngola Baka, Zoulabot Baka et Zoulabot I ;
- l'axe Zoulabot Messok : 1 village riverain : Mingongol

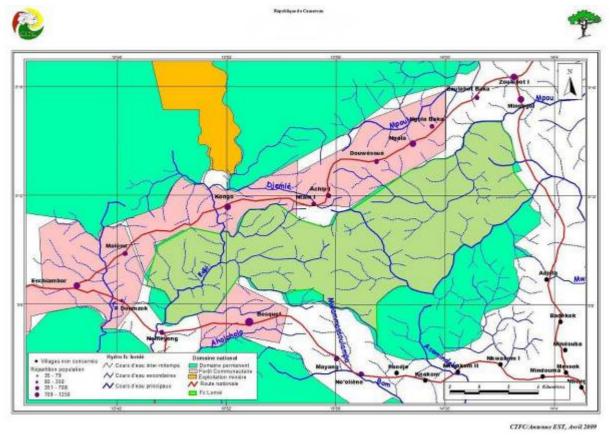


Figure 1: Position des 16 villages riverains autour du massif forestier communal de Lomié

Pour l'identification des activités villageoises au sein du massif communal (FCL) 4 équipes d'enquêteurs ont été déployées sur le terrain. Ces équipes étaient également chargées de relever les positions géographiques de ces informations et de compléter les données lors d'une seconde journée dans le village.

La mission s'est terminée par le dépouillement des fiches d'enquête, la restitution des principaux résultats avec l'ensemble des parties prenantes et la rédaction du rapport.

Nous exprimons notre profonde reconnaissance à tous ceux qui ont contribué de prêt ou de loin à l'aboutissement de ce travail et à toutes les populations des seize villages ainsi qu'à leurs chefs respectifs pour leur sollicitude, collaboration, accueil et hospitalité, sans oublier les autorités locales.

2. Contexte institutionnel et justification

Les communes camerounaises présentaient jusqu'à l'adoption des nouvelles lois de la décentralisation en juillet 2004¹, non seulement des compétences mais aussi des moyens limités. Les potentialités de ce nouvel arsenal législatif sont de plusieurs ordres pour le développement de la commune de Lomié. En effet, certaines compétences ont été transférées aux collectivités dans les domaines suivant : l'action économique, l'environnement et la gestion des ressources naturelles dont la forêt communale, la planification, l'aménagement du territoire, l'urbanisme et l'habitat, le développement sanitaire et social, l'éducation, l'alphabétisation et la formation professionnelle, la jeunesse, les sports et les loisirs, ainsi que la culture et la promotion des langues nationales, octroyant ainsi aux communes, un vaste champ de compétences.

_

¹ Loi n°2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation, loi n°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes et loi n°2004/019 fixant les règles applicables aux régions

Dans ce contexte, la loi n°2004/017 dans les dispositions générales et en son article 4, précise les missions des collectivités en mentionnant "la promotion du développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif" tout en confirmant l'autonomie administrative et financière de ces entités territoriales. Cette dernière confirmation pose effectivement un problème dans la mise en œuvre des compétences transférées en ce sens que les CTD ne disposent pas facilement des moyens techniques et financiers qui avaient été prévus par l'Etat pour mener à bien leurs nouvelles responsabilités².

Il faut alors imaginer toutes les opportunités de mobilisation de ressources, tant au niveau de l'amélioration de la perception des recettes municipales qu'au niveau des revenus extérieurs, tels que la RFA ou les bénéfices tirés de l'exploitation des forêts communales.

Dans le contexte des RFA³ perçues par les communes, comme c'est le cas pour Lomié, il est essentiel qu'elles puissent concourir aux charges de fonctionnement et d'investissement liées aux nouvelles responsabilités communales mais également à la pérennité des ressources naturelles qui sont à l'origine de toutes ces recettes supplémentaires.

Au-delà de la RFA et des recettes issues de la mise en œuvre du PA de la FCL et en attendant le transfert des ressources du niveau central, la Commune de Lomié doit s'engager à impulser son développement à partir des ressources de tous ses acteurs.

Les forêts communales tout comme les UFA, font parties du domaine forestier permanent (art 21 de la loi 1994) et à ce titre, doivent faire l'objet d'un plan d'aménagement (art 22 de la loi 1994). Contrairement aux UFA pour lesquelles le concessionnaire dispose d'une convention provisoire d'exploitation d'une durée de trois ans pendant laquelle il finance l'élaboration du PA, les travaux d'exploitation dans les forêts communales ne peuvent démarrer qu'après leur PA validé par le MINFOF et leur EIE validée par le MINEP.

Le plan d'aménagement est donc réalisé sur la base de différentes études préalables : les inventaires fauniques et floristiques ainsi qu'une étude socio économique identifiant spatialement l'ensemble des activités réalisées par les différentes parties prenantes, dans le massif forestier communal.

Les informations relatives aux systèmes de production, activités liées aux ressources forestières et à l'occupation géographique, sont analysées dans cette étude socio-économique pour la formulation des recommandations et mesures sociales spécifiques au contexte de l'aménagement de la FCL.

L'aménagement d'une forêt communale, comparativement à celui des UFA, doit donc tenir compte, beaucoup plus strictement, des aspects socio-économiques rencontrés dans l'environnement immédiat de la forêt. Les directives qui doivent figurer dans le PA, nécessitent de prendre en considération toutes les activités génératrices de revenus liées à l'usage des ressources forestières présentes au sein du massif communal. En effet, le

² Le transfert des ressources et moyens de l'Etat aux CTD suit les principes de subsidiarité, de progressivité et de complémentarité.

¹ Recrutement de personnel ou demande d'affectation ou de détachement de fonctionnaires et agents de l'Etat (statut de la fonction publique maintenu), la mise à la disposition aux CTD de l'ensemble des biens meubles et immeubles, les ressources fiscales et/ou dotations fixées annuellement par la loi des finances, les dotations spéciales aux CTD démunies (péréquation entre les entités décentralisées assurée).

³Les montants de la RFA versée aux communes varient au prorata de la superficie forestière sise dans les limites administratives communales. Les redevances perçues par les communes et communautés, respectivement 40 % et 10 % de la RFA totale versée à l'Etat, fluctuent entre 770 millions (commune de Mindourou) et 600.000 FCFA (commune de Nanga Eboko). La commune de Lomié a perçu en 2008, 450 000 000 Fcfa de RFA (budget communal).

développement d'initiatives de valorisation de ces produits forestiers doit clairement apparaître dans le PA, au même titre que les aspects relatifs à l'exploitation du bois d'œuvre.

Avec l'adoption des textes d'application de ces deux lois (forestière et décentralisation) et les importants revenus additionnels qui en découlent, on peut supposer que les communes pourront investir leurs ressources financières dans les secteurs du développement des initiatives d'investissement local (micro-entreprenariat, industrie de transformation, filières de commercialisation,...), et de ce fait, améliorer le cadre et les conditions de vie de leurs citoyens. Même s'il faut relever que ces compétences transférées sont quelque peu vagues, la promotion du développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif est un défi à relever par l'exécutif et les responsables communaux de Lomié.

3. Objectifs de l'étude

L'objectif global est donc d'évaluer la situation socio-économique de la zone forestière concernée par l'aménagement (focalisée sur les 16 villages riverains au massif), afin de mieux intégrer les composantes économiques et sociales dans le plan d'aménagement de la FCL.

Les objectifs spécifiques sont :

- ➤ Mettre en évidence les différentes activités des populations (systèmes de production ou de collecte destinés à l'autoconsommation et au commerce) et le degré de dépendance de celles-ci vis-à-vis de la forêt communale ;
- ➤ Décrire les organisations sociales et institutionnelles de la commune et des communautés, les caractéristiques historiques, sociales, démographiques, ethniques des villages concernés;
- ➤ Identifier les relations existantes entre les villages et les institutions extérieures ;
- > Recenser les infrastructures socio-économiques fonctionnelles et non fonctionnelles ;
- > Saisir les priorités de développement des communautés ;
- Inventorier les produits naturels ligneux et non ligneux collectés/consommés/transformés/commercialisés traditionnellement par les populations locales et analyser les filières d'approvisionnement de ces différents produits ;
- ➤ Identifier les modalités d'accès et de gestion des ressources forestières et les conflits potentiels liés à l'usage de ces ressources ;
- ➤ Conduire la cartographie participative des zones d'accès au massif forestier et les limites d'occupation des populations (consultations et relevés GPS des zones de terroir) ;
- Examiner les possibilités et contraintes à la coexistence durable entre les vocations attribuées à la FCL et les activités menées par les populations ;
- ➤ Recenser les structures de gestion villageoises capables d'assurer certaines activités dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'aménagement de la FCL (Comités Paysans Forêt), les différents leaders villageois susceptibles d'influencer l'aménagement, les acteurs ou organismes d'accompagnement des populations pour le développement;
- ➤ Identifier les potentiels impacts positifs et négatifs de l'aménagement de la FCL (évaluation des risques, impacts environnementaux directs et indirects de l'exploitation forestière, équilibre social et qualité de vie des populations concernées);
- ➤ Vérifier et documenter les perceptions et attentes des villages concernés par rapport à l'aménagement de la forêt communale et proposer les prescriptions sociales d'aménagement en vue d'une utilisation adéquate et durable de l'espace forestier (activités alternatives) :

➤ Identifier les zones des anciennes activités d'exploitation dans la FCL et les personnes physiques ou morales menant des activités agricoles à l'intérieur de la FC;

4. Méthodologie

La méthodologie adoptée pour réaliser la présente étude s'est voulue participative. En effet, l'enjeu social lié à l'aménagement d'une forêt communale nécessite l'implication des acteurs de développement de la zone d'intervention. L'ensemble des partenaires intervenant dans la zone d'étude a été rencontré. La contribution de la société civile à l'étude socio-économique a permis une meilleure assimilation du concept de foresterie communale et d'aménagement, la bonne diffusion de l'information au niveau local mais également la prise en compte de certaines activités génératrices de revenus ayant trait aux ressources forestières. Leur bonne connaissance du milieu de travail et de la dynamique des populations avec lesquelles ces ONG et projets ont l'habitude de travailler sont des portes d'entrée pour lancer le processus d'aménagement participatif.

Une fois ces partenaires impliqués, la mise en œuvre des activités planifiées par la commune pourra être facilitée grâce à l'appui qu'ils pourront apporter lors des échanges entre les populations limitrophes à la FCL et les responsables de la cellule de foresterie communale.

L'analyse documentaire a tenu compte de la littérature existante dans les domaines de la foresterie communale. Après la phase bibliographique, le briefing avec le responsable de la cellule de foresterie communale a permis de cadrer le programme de travail de l'étude et le recrutement des animateurs issus principalement des diverses ONG locales afin de répondre au double objectif d'impliquer la société civile dans ce processus de FC, mais aussi par le biais de leur présence dans les villages et de l'échange mutuel, d'informer les populations des différents projets menés dans la commune par eux-mêmes, projets à caractère socio-économique. Un des enquêteurs était un jeune étudiant originaire de la commune.

Les animateurs ont ensuite suivi une formation bien spécifique aux concepts d'enquêtes socio-économiques et collecte de données géographiques au moyen de la cartographie participative et des relevés GPS. Le débriefing avec les animateurs a clôturé la phase de terrain et débouché sur la préparation de la réunion de restitution des principaux résultats auprès des autorités traditionnelles et administratives.

4.1. Briefing, information des populations et collecte des données auprès des autorités administratives

Lors d'une mission préliminaire du CTFC à Lomié, une proposition de planning de mission ainsi qu'une lettre d'information des populations ont été présentées au maire de Lomié pour avis et soumises au sous-préfet.

Le briefing de l'ESE s'est déroulé en compagnie du conseiller municipal suivant les affaires de foresterie à la commune (la cellule de foresterie communale est en cours de création), Monsieur Elias Djoh. Les aspects logistiques ont été abordés et les directives quant à la collecte des données relatives à la commune de Lomié lui ont ensuite été détaillées. Le déroulement des entretiens avec les services administratifs déconcentrés (éducation, santé, MINFOF, MINATD,...) devait être planifié à cet effet.

Les autorités administratives de Lomié ont été rencontrées pour recevoir leur avis et amender le programme de mission en conséquence. Le courrier d'information des 16 chefs de villages riverains à la FCL ainsi que les 2 chefs de canton, Zime du Centre et Zime de l'Est, ont ensuite reçu le message porté du sous préfet, annonçant le démarrage des activités relatives à l'ESE qui allaient être menées dans les différents terroirs villageois.

4.2. Rencontre avec les partenaires de développement, choix des animateurs et formations

Après le briefing de l'ESE, l'équipe de mission a pris contact avec l'ensemble des acteurs de la société civile et autres structures intervenant dans la localité de Lomié. Les ONG CEF-DJA, PERAD, CABURO, CAISALP, OCBB, ASBAK et PRONATURE ont été approchées.

De ces échanges, une compréhension des différentes activités menées par la société civile dans la zone a permis à l'équipe de mission, avec l'aide du responsable de la foresterie communale, de recruter les animateurs issus des ONG locales.



Figure 2 : Formation des enquêteurs à l'utilisation du GPS (site sacré du village de Doumzok)

Les 8 animateurs retenus pour l'ESE ont ensuite été formés lors d'une première journée sur les différentes techniques d'enquêtes socio-économiques, la cartographie participative ainsi que les concepts fondamentaux de foresterie communale avec réglementations et argumentations à l'appui. Au cours de cette journée de formation, les questionnaires ont été parcourus avec les animateurs et des mises en situation ont été réalisées.

Une seconde journée de formation sur le terrain a permis de tester le questionnaire avec tous les animateurs dans un des 16 villages riverains (Doumzok) puis, lors d'un débriefing, les difficultés rencontrées, les attitudes à adopter, les points à creuser, etc. ont pu être discutés.

Une troisième journée de formation sur le terrain a permis aux enquêteurs de se familiariser avec l'utilisation du GPS afin de pouvoir relever les points eux-mêmes.

La répartition des 4 équipes d'animateurs dans les 15 villages restants a été réalisée par proximité géographique.

4.3. Collecte des données à l'échelle des communautés

4.3.1. Les réunions/enquêtes villageoises

4.3.1.1. Réunions collectives

Dans chaque village, une réunion collective, facilitée par les équipes d'animateurs, a été programmée pour la collecte des informations socio-économiques de base. Au cours de ces réunions, les thèmes suivants ont été abordés et débattus : l'historique du village, les activités des populations au sein et en périphérie du massif forestier communal, les organisations institutionnelles et sociales, les infrastructures communautaires, les modalités d'accès et de gestion des ressources forestières, les filières de commercialisation fonctionnelles, les multiples systèmes de productions, la gestion intégrée d'une forêt communale avec les explications du principal outil de planification utilisé que constitue le plan d'aménagement

forestier, le souhait de voir les populations participer aux diverses étapes d'élaboration et de mise en œuvre du PA de la FCL, les retombées économiques et sociales de ce processus, les attentes des populations, les possibilités et contraintes aux activités de développement, etc.



Figure 3: Réunion collective au village de Kongo

Ces réunions collectives ont permis de réunir les différentes couches socioprofessionnelles du village pour discuter des enjeux de la foresterie communale et les confronter aux occupations traditionnelles et plus modernes telles que la chasse, l'agriculture de rente, la foresterie communautaire et les initiatives locales qui sont en pleine expansion dans la zone d'étude.

L'approche utilisée pour la tenue de ces réunions a respecté les principes de libre expression et la représentation des différents groupes socioculturels (patriarches, vieux, jeunes, femmes, différents groupes ethniques) pour maximiser la participation de la démarche.

La liste des participants était dressée pour chaque réunion collective, ces listes de présence figurent en Annexe 1.

4.3.1.2. Réunions informelles

Lorsque le besoin s'en faisait ressentir, des réunions informelles ont été conduites auprès de certains groupes socioculturels. Ces réunions n'avaient alors plus pour but de reprendre le formulaire dans son ensemble (redemander l'historique du village par exemple) mais de ce pencher sur les aspects les concernant plus particulièrement et qui n'avaient pas pu être relevés lors des réunions collectives. Ce fut notamment le cas dans plusieurs villages ou d'autres réunions furent organisées avec les femmes s'exprimant peu en plénière ou s'effaçant culturellement devant la gente masculine. Les aspects abordés de manière informelle pouvaient par exemple être relatifs aux PFNL, aux conflits dans un village.

4.3.2. Identification des acteurs

Tout au long des consultations, certains acteurs qui présentaient une expertise de qualité dans le domaine forêt-environnement ou des connaissances en matière d'initiatives de projet de développement, ont été identifiés. Cette étape du travail était essentielle en ce sens qu'elle permettait de retenir des mesures de gestion adaptées au contexte local. Cela permettait aussi de connaître quelles compétences sont disponibles dans les communautés riveraines afin de favoriser l'emploi des populations locales lors de l'exploitation future de la FCL.

4.3.3. Cartographie participative et relevés GPS

La position des sites d'activités des populations au sein et en périphérie des limites de la FCL a d'abord fait l'objet d'une cartographie participative dirigée par les animateurs lors des entretiens collectifs.



Figure 4 : Draft de carte participative et relevé d'un point GPS par un animateur

Les animateurs sont par la suite allés repérer tous les points se trouvant à l'intérieur des limites de la forêt communale à l'aide d'un GPS. Ces points sont donc localisables avec précision sur une carte.

Les zones d'occupation relatives aux activités des populations limitrophes au massif forestier étaient indiquées par des pisteurs villageois et concernaient les sites de culte ou sites sacrés, les campements de chasse et de pêche, les zones de récolte des PFNL, les sites d'intérêt particulier et certaines exploitations agricoles, principalement celles dont la position était pensée à l'intérieur des limites de la FCL par les propriétaires villageois. Cela permettait également de vérifier la connaissance des limites de la FCL par les populations.

4.4. Outils d'enquête et équipement

Le matériel utilisé pour la mission (enquêtes et relevés terrain) est le suivant :

- > Formulaires d'enquête, papier kraft, feutres de couleur, contrats de travail pour les animateurs, modules pour la formation et document attestant leur participation.
- ➤ 4 GPS de marque GARMIN 60 CSX (traversée satellite de la canopée);
- Fiche de relevés des coordonnées géographiques des sites d'occupation, Annexe 2;
- ➤ Logiciel Arcview version 3.3,
- ➤ Cartes topographiques de localisation et de reconnaissance ;
- > Appareils photo numérique.

4.5. Equipe de mission

L'équipe d'enquête recrutée pour la phase terrain de l'ESE, a suivi une formation préalable et était pilotée par 2 membres du CTFC (Socio-économiste antenne Est et Assistant technique DED). Ces animateurs, au nombre de 8, étaient répartis en 4 équipes. La plupart bénéficiaient déjà de l'expérience acquise au sein de l'ONG locales dont ils faisaient partie, le dernier étant étudiant à l'université de Yaounde I. La phase de consultation avec les populations était supervisée par M Elias Djoh qui restait disposé à intervenir en cas de difficultés quelconques.

L'équipe d'enquêteurs était donc composée des personnes suivantes :

- 1. Ntsien Gérard de CEF-DJA, ONG locale ;
- 2. Mekoha Mekondji Guy du PERAD, ONG locale;
- 3. Menti Hervé de CABURO, ONG locale :
- 4. Mela'a Cyprien de CAISALP, ONG locale;
- 5. Mann Gouah Thibaut d'OCBB, ONG locale;
- 6. Mentom Michel d'ASBAK, ONG locale :
- 7. Mambooh Daniel, étudiant à l'université et originaire de Lomié

8. Biakoh Paul de CEF-DJA, ONG locale

L'équipe de formateurs était constituée des 2 membres du CTFC, à savoir :

- 9. Bernard Luc, socio-économiste Est du CTFC et
- 10. Ghysels Aurélie, Assistant technique DED/CTFC.

4.6. Réunion de restitution

La réunion de restitution a été organisée aux termes des travaux de consultation et de relevés terrain. Les questions étaient débattues en français ou langue locale suivie d'une traduction.



Figure 5: Explication d'une carte participative par un animateur baka, lors de la restitution

Au préalable, les questionnaires d'enquête ont été dépouillés et les courriers d'invitation, signés par le sous-préfet ont été envoyés aux chefs de canton, chefs de villages et notables des 16 villages concernés.

Les informations collectées au niveau des communautés et les problématiques locales ont été exposées lors de la restitution, accompagnées par de nombreuses explications présentées par l'équipe du CTFC et complétées par les commentaires du maire de Lomié, du chef de poste forestier et du sous-préfet. Les sites d'activités des populations qui pouvaient conduire à des conflits ont été identifiés et les mesures pour les éviter ont été proposées. L'initiative d'une plate-forme de concertation a émergé lors de la réunion afin de coordonner les activités sociales de la mairie, des villages, des élites et des grandes sociétés présentes sur le terrain.

La grande participation témoignait de l'intérêt des populations concernées par le projet d'aménagement de la forêt communale de Lomié. Etaient présents à la restitution, les chefs de tous les villages, bantou et baka, l'exécutif communal et les responsables des autorités administratives déconcentrées, ainsi que les représentants des sociétés Pallisco et Géovic (fiche de présence en Annexe 3).

4.7. Analyse des données et rédaction du rapport

Une fois rentré sur Bertoua, le socio-économiste Est du CTFC a traité les informations collectées sur le terrain pour entreprendre la rédaction du rapport d'étude.

5. Analyse des résultats

5.1. Le milieu physique

5.1.1. Localisation

Située dans la province de l'Est, département du Haut Nyong, arrondissement de Lomié, à 3°05' de latitude Nord et 13°01' de longitude Est, la commune de Lomié couvre une superficie de 13 000 km².

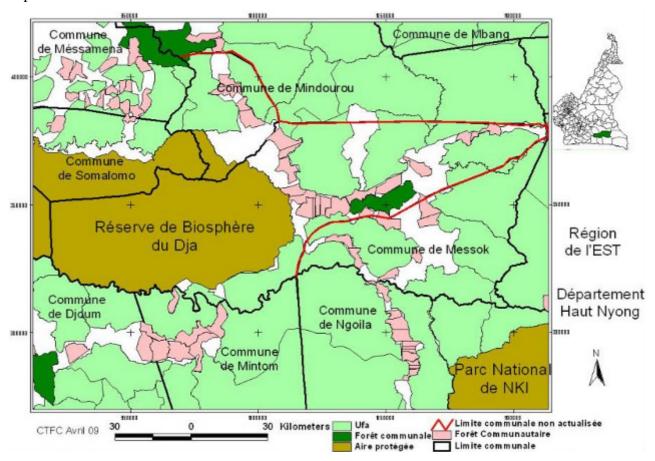


Figure 6 : Localisation de la forêt communale de Lomié

Elle est distante d'Abong-Mbang, le chef lieu du département de 120 km et est limitrophe :

- ➤ Au Nord, par la commune de Mindourou ;
- > Au Sud, par la commune de Messok;
- A l'Est, par la commune de Yokadouma, rivière la Medoum;
- ➤ A l'Ouest, par la commune de Djoum.

La forêt communale de Lomié, d'une superficie de 15.690 ha, est située entre trois axes routiers formant un triangle:

- L'axe Eschiambor-Messok ou Zwadiba-Lomié.
- L'axe Eschiambor-Zoulabot I ou Mpan-Lomié.
- L'axe Zoulabot I-Messok ou Zwadiba-Mpan.

Les limites de la FCL telles que décrites dans l'avis au public ont été matérialisées sur le terrain à la peinture rouge par l'ONG CEF-DJA. Cette opération ne doit, en principe, s'effectuer qu'après l'arrêté de classement signé et restitué à la commune. De plus, le coût engagé pour cette matérialisation a largement dépassé celui prévu pour réaliser les travaux

d'inventaire, préalables à l'aménagement du massif ce qui indique un manque de rigueur et d'information de l'exécutif communal quant au montant des prestations. Ces limites suivent parfois de petits cours d'eau, parfois non dénommés. Dans certains cas, ce sont des droites entre deux points, ceux-ci étant situés, soit à la confluence de deux cours d'eau, soit à la source d'un affluent.

Il faut noter que la FCL est entourée par 7 forêts communautaires dont 3 sont en exploitation (Kongo, Ngola et Mayang), 3 en arrêt d'activité (Bosquet, Eschiambor et Koungoulou) et 1 en cours de processus (Mingongol).

La plupart de ces forêts communautaires situées de part et d'autre des axes routiers sont ellesmêmes voisines avec des UFA en cours d'exploitation. Le Sud-Est de la FCL correspond à la limite entre les communes de Lomié et de Messok.

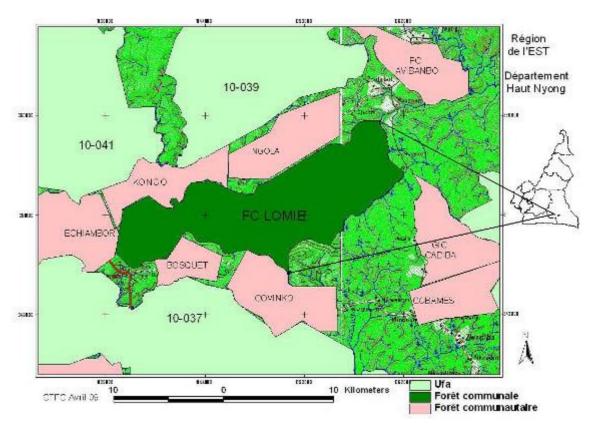


Figure 7 : Autres massifs forestiers de la commune de Lomié (UFA, forêts communautaires)

La FCL est localisée à 22 km à vol d'oiseau à l'Est de la réserve du Dja, limitrophe à la ville de Lomié.

5.1.2. Relief

Le relief de l'arrondissement de Lomié est relativement plat avec une altitude moyenne qui oscille entre 600 et 760 m. Le paysage est celui d'une pénéplaine accidentée par endroit, supportant un couvert forestier et quelques bandes marécageuses. Des pentes abruptes peuvent être observées mais elles restent très localisées et leur dénivelé dépasse rarement 20 à 35 m.

5.1.3. Climat

Le climat de la commune de Lomié est soumis dans son ensemble à l'influence d'un climat équatorial chaud et humide de type guinéen classique à deux saisons des pluies entrecoupées de deux saisons sèches. Au cours de l'année, les saisons se succèdent de la manière suivante :

• La petite saison des pluies de mi-mars à juin ;

- La petite saison sèche de juin à mi-août ;
- La grande saison des pluies de mi-août à mi-novembre ;
- La grande saison sèche de mi-novembre à mi-mars.

La température moyenne de la région oscille autour de 24°C. Les températures mensuelles les plus basses sont relevées au mois de juillet (22,8°C à Lomié) et les plus élevées au mois d'avril (24,6°C à Lomié).

Les précipitations annuelles moyennes se situent le plus souvent entre 1.550 et 2.000 mm (hauteur moyenne mensuelle de pluie à Lomié sur les 25 dernières années : 1654 mm). Les maxima de précipitations sont enregistrés en avril-mai et en septembre-octobre.

5.1.4. Hydrographie

Lomié appartient au bassin versant du Myen. Les cartes participatives, élaborées avec l'appui des populations locales, révèlent un réseau hydrographique dense. Sur le terrain, plusieurs ruisseaux et rivières ont été inventoriés dont la plupart prennent leur source à l'intérieur de la forêt communale.

Parmi ces rivières, les plus importantes sont : Edjié et Bom, affluents de la Dja, Beck et Mpoul, affluents de la Boumba.

5.1.5. Pédologie

Dans l'Ouest et le Sud de la zone d'étude, le matériel parental est constitué de roches de la série Mbalmyo-Bengbis, des quartzites et/ou des schistes chloriteux. Le Nord et l'Est de la zone sont composés de micaschistes et du complexe de base (socle ancien).

Les sols identifiés dans la commune de Lomié sont des sols ferralitiques typiques moyennement et fortement désaturés, de couleur brun-jaune. Ce sont des sols acides caractérisés par une faible teneur en élément nutritifs et une capacité d'échange en cation relativement basse. Ils ont des teneurs en azote très faibles du fait de la dégradation rapide de la matière organique. Ils sont généralement déficients en phosphore. L'on y retrouve également des sols hydromorphes situés dans les bas fonds ainsi que des sols sableux ou sablo argileux très pauvres.

Ces sols ont une faible valeur agricole et leur mise en valeur nécessite un investissement important. L'utilisation des engrais sur ces sols doit être accompagnée d'amendement organique et calcique pour améliorer la rétention des nutriments et diminuer l'acidité.

5.1.6. Ressources floristiques

La région de Lomié appartient au domaine phytogéographie camerouno-congolais, caractérisé par une forêt dense humide sempervirente de moyenne altitude dite " forêt congolaise, (Letouzey, 1985), alternant avec la forêt semi décidue.

La première se caractérise par une forte densité d'arbres à l'hectare et de nombreuses essences de valeurs avec une hauteur de canopée estimée à environ 50 m. Les familles dominantes sont entre autre les Méliacées et Sterculiacées.

La seconde, moins complexe que la première au point de vue de la richesse floristique, se caractérise par une hauteur de canopée estimée à 40 m et les familles dominantes sont les Combrétacées, Sterculiacées et Ochnacées, perdant leur feuillage en saison sèche.

Selon Sonké (1996) la forêt du Dja et sa périphérie compte 340 espèces végétales reparties en 54 parmi lesquelles : les Annonaceae, les Cesalpiniaceae, les Euphorbiaceae, les Meliaceae et les Rubiaceae.

Parmi les essences présentes dans la zone d'étude, on peut citer : le Moabi (Baillonella toxisperma), l'Ayous (Triplochiton scleroxylon), le Sapelli (Entandrophragma cylindricum), le Fraké (Terminalia superba), le Bété (Mansonia altissima), l'Iroko (Milicia excelsa), le Padouk rouge (Pterocarpus soyauxii), l'Emien (Alstonia boonei), l'Eyong (Eribloma oblongum), etc.

L'importance du réseau hydrographique à certains endroits et l'hydromorphie des sols dans les bas fonds influent sur la végétation qui se caractérise alors par de grandes superficies de forêts marécageuses. Les PFNL retrouvés dans le massif forestier communal sont nombreux, on y retrouve : le rotin, le bambou, les feuilles de marantacées et l'okok (*Guetum africanum*), à côté des arbres à usage domestique dont l'Andok (*Irvingia gabonensis*), le Djangsang (*Riccinodendron heuidolotti*), le Moabi (*Baillonella toxisperma*), le raphia (*Raphia hookeri*), etc.

5.1.7. Ressources fauniques

Van Der Wal *et al.* (1999), indique que pour la forêt communale, le taux de rencontres par kilomètre des animaux observés dans la zone d'étude varie 0,03 à 3,6 comme le montre le tableau suivant. Les observations relatives à la présence d'animaux sauvages résultant d'inventaires sur un transect allant d'Echiambor à Mingogol sont représentées dans le tableau suivant :

Tableau 1: Taux de rencontre des animaux sur le transect d'Echiambor-Mingogol

Nom commun	Nom scientifique	Taux de rencontre Eschiambor- Mingogol
C ¹ . rouge	Cephalophus callypygus	3,6
C. bleu	Cephalophus monticola	2,8
C. de forêt	Cephalophus sylvicultor	1,7
Potamochère	Potamochoerus porcus	1,1
Gorille	Gorilla gorilla	0,4
Chimpanzé	Pan troglodytes	0,03
Pangolin géant	Manis gigantea	0,3
Chevrotain a	Hyeoschus aquaticus	0,03
Sitatunga	Tragelaphus spekei	0,1
Buffle	Syncerus caffer	
Panthère	Panthera pardus	0,03
Eléphant	Loxodonta africana c	
Nombre sp	12	10

¹ Céphalophe Sous ce nom ont été regroupé, le céphalophe de Peters et le céphalophe bai.

D'après les enquêtes participatives on rencontre une faune très diversifiée. On peut citer entre autre : les singes (*Cercopithecus sp*), les lièvres (*Cephalophus monticola*), les antilopes (*Cephalophorus sp* excepté *monticola*), les pangolins (*Manis tetradactyla*), les potamochères (*Potamochoerus porcus*), les porcs-épics (*Hystrix cristata*), les aulacodes (*Thryonomis swinderianus*), les vipères (*Bitis gabonensis*), les chats-tigres, etc.

Les rivières sont parfois déclarées peu poissonneuses, la pêche, essentiellement pratiquée par les femmes, s'effectue à l'aide de différentes techniques : le barrage, la ligne, la nasse... On remarquera une demande de la part des villageois pour l'ensemencement des rivières, voir pour certains, une demande en formations à la pisciculture.

L'analyse des données socio-économiques, collectées sur le terrain nous permet de structurer les résultats qui suivent.

5.2. Environnement Socio-Economique

5.2.1. Historique des peuplements ethniques

Les Bakas se seraient installés dans la zone à la recherche des zones riches en ressources naturelles pour mener leurs diverses activités de chasses, pêche et de cueillette. Les bakas riverains de la FCL viennent en majorité de la région de Yokadouma.



Figure 8: Populations bakas allant travailler le matin dans les plantations des bantous (village de Ngola)

Les peuples pygmées se sédentarisent ou sont contraints de le faire pour accéder par exemple au statut de citoyen camerounais et ainsi bénéficier des infrastructures socio-économiques en place ou d'autres avantages tels que la redevance forestière, au même titre que les bantous, financement compensatoire de la grande majorités de leurs activités étroitement liées au DFP car fortement dépendants des produits de la forêt. A l'époque, les peuples bantous revendiquaient les pygmées bakas comme étant leur propriété. Les pratiques d'autrefois ont évoluées, néanmoins, les bakas restent toujours une main d'œuvre bon marché à exploiter, notamment, pour les travaux agricoles, la cueillette des PFNL et la chasse.

Il faut noter que le principal village baka, Bosquet, riverain à la FCL, comptabilise plus de 1200 habitants et n'a été créer que récemment (en 1972). Il regroupe les bakas de nombreuses contrées et a été créé sous l'impulsion d'une soeur afin de réduire la dépendance de ceux-ci face aux bantous et d'améliorer leurs conditions de vie. Dans ce village, poussés par l'action de partenaires de développement, ils s'organisent pour essayer de tirer les bénéfices de leurs activités autrefois considérées de subsistance comme la collecte des PFNL et de la chasse, mais aussi en cultivant leur propres champs. Les deux autres villages bakas continuent de

travailler pour les bantous. Ils vivent aussi de la pêche et des cultures vivrières mais de type moins commercial.

Les populations bantoues de l'ethnie Nzimé, se sont fixées dans leurs villages au gré des discordes et d'ententes entre clans, de la colonisation, de la recherche de terrains fertiles... Ils sont tous originaires de la zone d'étude.

Les noms des villages traduisent des fait vécu par la communauté ainsi, le village Mayang signifie citronnelle, plante que l'on avait mis le long des routes lors de l'inauguration du village, Ntam tire son nom d'une rivière, Kongo vient du nom du chef qui créa le village, Eschiambor veux dire « rassemblement de personnes », etc.

L'installation des populations allogènes est plus récente, attirées par les possibilités d'emplois dans la zone. Pour citer un exemple, la densité de population s'est fortement accrue dans le village de Kongo, liée à la proximité de la société Géovic ou encore dans les plus gros villages comme Bosquet et Ngola. Dans ce dernier cas, il s'agit d'allochtones venus faire le commerce.

Tableau 2 : Densité de population et répartition ethnique par village riverain

N°	Nom du village	Nzimé	Baka	Autres	Total
1	Achip I	250	0	0	250
2	Bosquet	0	1200	50	1250
3	Doumzok	79	0	0	79
4	Douwessue	209	0	0	209
5	Eschiambor	508	13	82	603
6	Kongo	403	0	62	465
7	Maléne	123	62	14	199
8	Mayang	350	0	0	350
9	Mingongol	426	30	0	456
10	Nemeyong	195	0	5	200
11	Ngola	700	0	8	708
12	Ngola Baka	0	320	2	322
13	No'oliene	150	0	0	150
14	Ntam I	27	6	2	35
15	Zoulabot I	450	0	7	457
16	Zoulabot I Baka	0	160	0	160
	Total	3870	1791	232	5893

Source: Enquête participative 2008

5.2.2. Caractéristiques démographiques

Lors du dernier recensement de 1987, le taux annuel de croissance de la région de Lomié en général était de 2,17 %, avec une densité moyenne de 1,2 hab/km². Cette zone est dite souspeuplée par rapport au Cameroun en général (22 hab/km²) et par rapport à la province de l'Est en particulier (4,7 hab/km²).

Un recensement de la population dans certains villages riverains, notamment par sexe, a été mené en 1999 par la SNV.

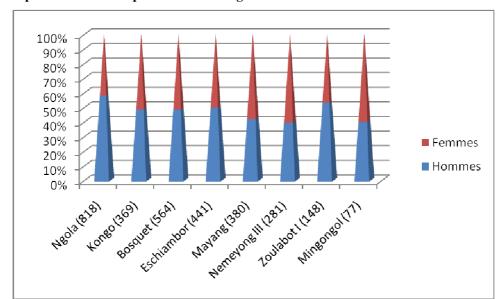


Figure 9 : Répartition des sexes pour certains villages riverains à la FCL

La figure 7 relève que la proportion d'hommes est légèrement inférieure à celle des femmes dans les villages mentionnés. Ce constat pourrait être lié au phénomène d'exode rural. En effet, bien que les opportunités d'emplois s'annonçaient croissantes avec l'installation de l'industrie minière dans la zone, le retard dans le démarrage des activités du aux conséquences de la crise économique a réorienté les motivations des hommes à se diriger vers les grandes villes (emplois, approvisionnement des commerces en produits ou encore, écoulement des produits agricoles à des prix plus intéressants). Certains trouvent leur compte en milieu urbain et s'y installent, envoyant alors une part des recettes pécuniaires au village. Cette tendance sera observée tant que les revenus ne seront pas suffisamment assurés. Seul le développement des filières de commercialisation et l'installation des petites et moyennes industries dans la zone produiraient un flux migratoire inverse.

En comparaison avec le tableau 2, la figure 7 présente quelques grandes différences, notamment pour la population totale des villages de Mingongol, Zoulabot I et Bosquet.

Pour faire cette comparaison, il faudrait d'une part, tenir compte de l'année du premier recensement qui date de près de 10 ans avec toutes les mouvances qui en découlent (flux migratoires, exode rural, etc.), d'autre part, du regroupement de villages opéré lors de la présente étude socio-économique. Il s'agit entre autre, du village d'Eschiambor qui englobe les hameaux de Malen et Dimpam ; du village de Ngola qui regroupe quant à lui, les villages de Ntam, Ngola Baka et Achip et pour le dernier regroupement, le village de Nemeyong III avec le village de Doumzok II.

Malgré ces considérations, les chiffres obtenus pour le village de Kongo pour lequel on se serait attendu à une croissance démographique considérable, liée à l'installation des infrastructures de la Géovic et du recrutement de ses employés, nous dévoilent un accroissement de + 21 %, égale au taux annuel de croissance de la région. Par contre, les

accroissements mesurés pour les villages de Mingongol, Zoulabot I et Bosquet sont respectivement de 83 %, 68 % et 55 %.

Les chiffres collectés lors de nos enquêtes ont été recueillis directement auprès des populations. Ces chiffres n'ont pas été comparés à ceux du registre des naissances au niveau de la commune de Lomié mais il s'avèrerait que la densité de population réelle soit nettement inférieure à celle annoncée. En effet, depuis le versement des 10 % de redevance forestière aux communautés villageoises en 2000, celles-ci ont tendance à rehausser le nombre d'habitants de leur communauté afin de recevoir des montants plus élevé. Ces chiffres politiques faussent bien évidemment les résultats de notre étude et devraient faire l'objet d'une vérification systématique de la part de l'exécutif communal. D'autres constats de ce type ont été relevés, notamment, par rapport aux données relatives aux activités de chasse. Cela est incontestablement du aux contrôles forestiers sévères effectués dans la zone du parc national du Dja.

Cela dit, les chiffres présentés dans le tableau 2, notamment, ceux relatifs aux villages de Ngola, Ngola baka, Achip, Dowessue et Ntam, coïncident bien avec la répartition arrêtée des revenus issus de l'exploitation forestière de la F.com de Ngola (cf. point 5.6.3).

Parmi les 16 villages riverains à la FCL, nous pouvons observer 4 catégories de villages;

- Faible population, avec moins de 200 habitants
- Population moyenne variant entre 200 et 500 habitants
- Population intermédiaire, avec un nombre d'habitants compris entre 500 et 700
- Forte population, avec plus de 700 habitants

Les villages les plus peuplés sont les villages de Bosquet et Ngola. Le village le moins peuplé, Ntam I (35 habitants) est un village se dépeuplant au profit des villages voisins.

Les villages sont rarement mixtes au niveau ethnique. Trois villages sont cractérisés par l'ethnie bakas (Ngola baka, Zoulabot baka et Bosquet), les autres sont à dominance Nzimé. On notera toutefois le village d'Eschiambor, situé au croisement des axes routiers en direction de Zoulabot et Messok, est pluriethnique car il accueille traditionnellement toutes les communautés voulant s'installer.

5.2.3. Habitation et conditions de vie des populations

Les habitations qu'on peut observer dans la zone d'étude sont de quatre types :

- Les maisons en dur (parpaing),
- Les maisons en semi dur (parpaings de terre couverts de ciment),
- Les maisons en terre battue (terre mélangée aux piquets)
- Les huttes pygmées.

On note une prédominance des maisons de troisième type. Toutefois grâce aux revenus tirés des forêts communautaires et de la RFA, de nombreuses maisons de second type sont en construction avec toits en tôle. On remarque que l'amélioration de l'habitat figure souvent dans les premières attentes de ces populations. Les maisons en dur sont très rares est restent réservées aux élites. Les toits en tôle ne sont pas encore généralisés (59% de tôle à Ngola par exemple).



Figure 10 : Fabrication de parpaings en terre, village de Douwessué



Figure 11 : Habitations de troisième type, les plus fréquentes, village de Doumzok.

5.3. Organisations sociales et institutionnelles

5.3.1. Administration communale

La commune de Lomié, créée par Arrêté N°230 du 05 juin 1955, d'une superficie de 13 000 km², comprend 65 villages pour un total d'environ 15 000 habitants. (Données commune 2008).

L'administration communale est structurée avec, à sa tête, le maire, également enseignant, ses 2 adjoints et ses 25 conseillers.

D'après les cahiers de comptes administratifs de la commune, les recettes totales perçues en 2008 s'élèvent à 591 000 000 FCFA en hausse par rapport à 2007 (550 000 000 FCFA).

Pour 2008, le budget annuel de la commune s'élève à 591 000 000 FCFA dont 460 000 000 FCFA de recettes fiscales (450 millions de RFA) et 131 000 000 FCFA de recettes non fiscales (20 millions perçus du FEICOM (CAC)).

Les charges salariales des employés communaux s'élevaient, pour l'exercice 2008, à près de 85 millions de FCFA pour 23 employés communaux, 23 professeurs d'enseignement secondaire et 30 instituteurs. La commune a sollicité un prêt auprès du FEICOM pour les projets d'adduction d'eau, d'électrification rurale et la construction de l'école bilingue à Lomié.





Figure 2 : Aperçu de la ville de Lomié.

5.3.1.1. Le conseil municipal

Le conseil municipal est composé de 25 membres issus du parti RDPC. Il est représentatif de la diversité ethnique de la population. La composition socio professionnelle du conseil est très diversifié et l'on retrouve les universitaires, les fonctionnaires retraités et en service, les opérateurs économiques, et les planteurs, à des proportions sensiblement égales.

Ils ont suivi des formations (colloque, séminaire...) dans le but de renforcer leurs capacités afin de mieux jouer leur rôle de conseiller municipal.

Le conseil municipal se réunit deux fois par an, alors que les prescriptions de la loi demandent aux conseils municipaux de se réunir quatre fois par an, afin d'être plus proche et plus participatif de la gestion communale.

Le conseil municipal est structuré en quatre commissions à savoir :

- la commission des finances, chargée des questions financières en recettes et en dépenses ;
- la commission des affaires sociales et culturelles, chargée des questions relatives à la vie sociale, à l'amélioration des conditions de vie, à la promotion des activités sportives et culturelles à la scolarisation des jeunes et à la prévention des maladies;
- **la commission des grands travaux** en charge des questions liées aux infrastructures communales. (Depuis 2007 : construction d'un parc gros-porteur, de deux salles de classe, d'une salle d'hospitalisation et travaux en cours pour une auberge municipale et une auberge)
- la commission de la coopération décentralisée qui prend en charge les questions de développement de partenariat, de développement local. Cette commission prend actuellement en charge le dossier de foresterie communale en attendant que la cellule de foresterie communale soit opérationnelle pour suivre les travaux d'inventaire, d'aménagement et l'ensemble des aspects techniques liés à l'exploitation de la forêt communale de Lomié.

Cela dit, la commune s'est engagée à créer au sein des différents services techniques, une cellule de foresterie communale avec le recrutement d'un technicien forestier diplômé par le biais du FNE. Ce technicien forestier a été sélectionné parmi les animateurs en charge de la collecte des données socio-économiques pour ses compétences en matière de cartographie prouvées lors des travaux sur le terrain et de son expérience dans l'élaboration des PSG des forêts communautaires de la région. Celui-ci sera chargé de contribuer et de suivre toutes les activités d'inventaire (aménagement et exploitation), de vérifier que toutes les considérations socio-économiques et environnementales ont bien été prises en compte dans le plan

-

¹ Ntsien Gérard de CEF-DJA. ONG locale de Lomié.

d'aménagement, de contrôler l'exploitation par le partenaire dans les différentes AAC, d'organiser les activités de surveillance de la forêt communale avec les CPF officiellement créés, d'appuyer les communautés dans la mise en place et la réalisation de micro projets, de communiquer aux populations tous les travaux prévus par l'exploitation de l'AAC en cours, de s'occuper des relations publiques sur la FCL, éventuellement de s'occuper des questions liées à la transformation, la commercialisation et la certification. Il sera également responsable du suivi et de l'appui des activités entreprises dans les forêts communautaires sises sur le territoire municipal.

Pour l'ensemble de ces attributions, il sera bien évidemment appuyé par le chef de cellule de foresterie communale, Monsieur Elias Djoh, chargé de la communication et responsable de toutes les activités de développement local de la commune de Lomié, ainsi que du personnel d'appui, recruté pour le bon fonctionnement de la CFCL.

5.3.1.2. L'exécutif communal

A la tête de l'exécutif, nous avons un maire assisté de deux adjoints. Le maire coordonne les différentes activités, projets de la commune et s'occupe du suivi des dossiers. Tous, résident sur le territoire communal, ce qui ne pose aucun problème de proximité de l'exécutif sur le territoire communal. Selon une note de service N°003/NS/C/LIE du 10 octobre 2007, portant des attributions des Adjoints au maire de la commune de Lomié, les taches qui leur incombent sont les suivantes :

Responsabilités du Premier Adjoint, Mme Mamoho Bidiha Sorelle :

- suivi des questions relatives à la santé publique et à l'enseignement;
- l'assistance sociale ;
- l'organisation du marché de vivres et abattoir ;
- de l'étude des subventions à allouer aux écoles et associations sportives ainsi que des aides à accorder aux indigents ;
- jeunesse et sport ;
- entretien de l'étang municipal ;

Elle devra travailler en étroite collaboration avec les responsables tels que le sous-préfet de l'arrondissement, l'inspecteur de l'éduction de base, le médecin chef hôpital de district, le professeur d'EOS du Lycée, le chef secteur des affaires sociales, le chef d'antenne ECOFAC, le délégué d'arrondissement d'élevage.

Les questions relatives aux pandémies et au VIH/SIDA, à l'éducation sanitaire des populations, à la promotion de l'approche genre et minorités, au suivi des relations avec les ONG, services de l'état et autres associations ainsi que les aspects d'hygiène et de salubrité ont été redistribuées au deuxième adjoint au maire.

Responsabilités du Deuxième Adjoint, M. Maboul Mindja Rodrigue :

- La voirie municipale (routes, ponts) grands travaux,
- L'urbanisme et de l'habitat,
- La supervision et du contrôle des services techniques communaux,
- La supervision et du contrôle du percepteur des marché,
- De l'entretien et du suivi de l'utilisation des immeubles communaux, (salle des fêtes, échoppes, fourrières).

Son action se basera essentiellement sur :

• La lutte contre la divagation des animaux domestiques ;

- Le contrôle des permis de bâtir ;
- La lutte contre l'incivisme fiscal;
- Le suivi du tracé des rues et de leur entretien, ainsi que la réfection des ponts ;
- L'organisation des fêtes et cérémonies officielles ;
- L'hygiène et salubrité;
- L'animation de la campagne d'hygiène et salubrité ;
- La propreté de la ville, des places publiques, des abords des rues, des concessions privées, des latrines et points d'eau potable, encombrement des chaussées ;

Il devra, à cet effet travailler en étroite collaboration avec le sous-préfet de l'arrondissement (conseiller technique), le commandant de brigade de gendarmerie, le régisseur de la prison de production, le chef de la subdivision des routes, le délégué d'arrondissement élevage, le délégué d'arrondissement agriculture et le chef de la brigade des impôts.

Le suivi des deux autres services techniques suggérés dans l'organigramme, à savoir, la menuiserie et le garage n'a été attribué à aucun des adjoints au maire.

5.3.1.3. Difficultés de mobilisation des ressources communales

Lomié est une commune qui dispose de compétences en matière de mobilisation des ressources. Les quelques difficultés rencontrées dans la mobilisation concernent l'instabilité des commerçants car ceux-ci suivent les paies des sociétés mais également l'incivisme fiscal de la population. Ces contraintes de mobilisation des ressources créent un manque à gagner pour la commune. Il faut noter que la police municipale accompagne le receveur pour les recouvrements.

Il existe également un potentiel financier recouvrable, encore non mobilisé tel qu'au niveau des impôts directs avec les taxes sur les activités commerciales et l'exploitation des carrières de graviers et de sable et au niveau de l'impôt libératoire qui concerne plutôt les revenus agricoles, et petits métiers. Les taxes d'abattage et minières ne sont pas encore maîtrisées par la commune.

L'amélioration de la mobilisation de ces ressources passe d'abord, par la maîtrise de l'assiette fiscale avec l'identification de toutes les activités génératrices de revenus, l'élaboration du fichier des contribuables non encore enregistrés, la définition des nouvelles taxes et impôts et la recherche de partenaires techniques et financiers. La commune devra travailler sur ces différents aspects au jour le jour et impliquer les services de l'Etat ainsi que la société civile pour garantir les recouvrements et leur bonne utilisation.

5.3.2. Organigramme communal recommandé

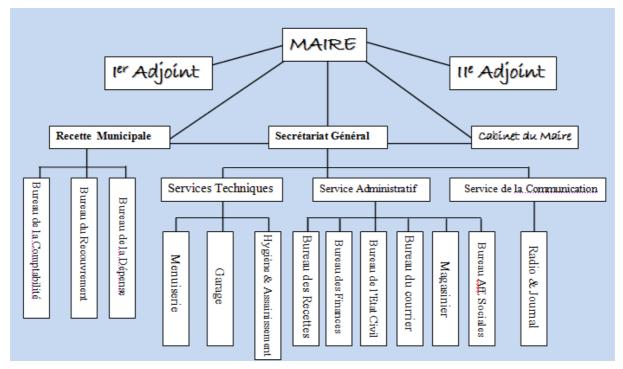


Figure 13 : Organigramme de la commune de Lomié recommandé

Le Maire, en plus de sa formation de base (enseignant), a eu à participer à plusieurs séminaires sur la gestion communale. C'est aussi le cas de ses adjoints et certains conseillers qui, du fait de leur disponibilité, ont très souvent remplacé le maire lors de certaines formations.

Comme on peut l'observer, la Cellule de Foresterie Communale, bien qu'elle soit déjà dotée du matériel informatique nécessaire pour ses besoins de fonctionnement, n'est pas encore officiellement crée. Son ancrage institutionnel au sein de l'organigramme communal devra s'opérer en même temps que la mise en place des autres services techniques et administratifs proposés dans la figure 11.

Les différents services techniques et administratifs proposés ne sont en effet pas fonctionnels par manque total de suivi. La menuiserie n'apporte, depuis 8 ans, aucun revenu dans la caisse communale alors que les employés sont rémunérés par la commune, le garage ne dispose d'aucun matériel d'entretien ou d'équipement propre hormis une benne dont la location n'engendre également aucun revenu à la commune. Le service d'hygiène et d'assainissement n'existe pas au sein de la commune mais son fonctionnement est plutôt assuré par soustraitance à une association locale.

Concernant les services administratifs, il n'existe aucun bureau des affaires sociales, le bureau du courrier est tenu par le secrétariat du maire et les bureaux des finances et des recettes sont gérés par le receveur municipal, déjà chargé des services de la recette municipale, à savoir, du bureau de la comptabilité et caisse, du bureau du recouvrement et du bureau de la dépense.

Comme nous l'avons observé au point 5.3.1.3. « Difficultés de mobilisation des ressources communales », il s'avère qu'au niveau des bureaux de la recette municipal, aucun mécanisme de recouvrement n'a été mis en place (absence de carnet de reçus, problème de reversements des recettes perçues au niveau de la gare routière, etc.), créant ainsi des manques à gagner considérable pour la commune.

De plus, le service de la communication est toujours en projet, ce qui compromet l'engagement des radios communautaires, créant le manque d'information des populations

locales par rapport aux activités communales et freinant ainsi le développement de la municipalité.

5.4. Modèle d'organisation traditionnelle

Chaque village est dirigé par un chef de troisième degré, l'autorité centrale, élu à vie et reconnu à la fois par les populations et l'administration. Il est assisté par des notables constitués de vieux et plus jeunes, viennent ensuite les autres membres de la communauté. Notons que le village de Mingongol est divisé en deux hameaux de part et d'autre du village de Zoulabot; Djadom, le hameau situé entre Zoulabot et Ngola réclame une chefferie indépendante. Les chefferies de troisième degré sont sous l'autorité de deux chefs de cantons : celui du canton Zimé du Centre et celui du canton Zimé de l'Est.

Les élites intérieures et extérieures ainsi que les élus locaux, patriarches, responsables politiques, jouent également un rôle important dans les prises de décisions.

L'implication de ces élites dans les affaires du village a pour avantages ; la réalisation de certains projets et infrastructures, le meilleur suivi des activités à réaliser dans les villages et la plus grande prise en compte des préoccupations locales. Toutefois, cette implication peut créer des problèmes tels que : la fragilisation de l'autorité du chef de village, la marginalisation des groupes minoritaires et les luttes d'influences entre les leaders. Il faut noter que l'implication des élites varie d'un village à l'autre : Ainsi certain village baka ne possède tout simplement pas d'élites, dans d'autres les élites ne rendent pas de services au village...

5.5. Système d'accès au foncier

Pour les femmes non natives de la zone, l'accès au foncier familial de leur conjoint n'est pas répandu. Toutefois, les allogènes ayant contracté un mariage avec une femme du clan peuvent accéder à une parcelle du foncier familial et deviennent ainsi des non natifs résidents.

Dans tous les villages riverains à FCL/M les modes d'appropriation des terres sont similaires. L'appropriation de la terre se fait par défrichement de la forêt primaire appelée djû ou ekomo en Nzimé et bélé ou manja en Baka. Le défrichement d'une forêt primaire donne lieu à un titre foncier coutumier. La forêt devenue jachère ou woundo en Baka et ebur en Nzimé appartient à toute la famille, et reste sous le contrôle du chef de famille. Chaque paysan maîtrise les limites de ses terres agricoles. La transmission des terres du chef de famille à un individu se fait par don, leg et partage. Alors que la transmission du chef de famille à sa progéniture se fait par héritage.

Le choix des terres destinées à l'agriculture se fait grâce à certains indicateurs telles que certaines essences comme les Ayous appelées *Megui* en Nzimé qui indiquent la présence d'une terre noire en forêt. Il en résulte qu'il existe des mécanismes qui coordonnent le choix et l'appropriation des terres. Ces mécanismes peuvent être bénéfiques pour le fonctionnement de la forêt communale et des unités sociales notamment en ce qui concerne l'attribution des objectifs aux parcelles lors du plan d'aménagement.

L'appropriation collective des terres, qui s'appuie sur le droit coutumier ou droit d'usage reste le mode de tenure dominant dans la zone d'étude. Chaque village exploite un territoire plus ou moins délimité qui devient son terroir et sur lequel il pratique ses activités et exerce une certaine autorité. Ainsi dans la zone d'étude plusieurs villages peuvent avoir un même territoire

Dans tous ces villages, l'accès des allogènes au foncier passe par une demande préalable au chef de village. On remarquera à la suite d'entretiens informels qu'il semble toutefois pour certains villages que cet accès soit compliqué et souvent refusé par le chef du village. Les Bakas ont accès à des portions de terre qui leur ont été réservées pour pratiquer leurs activités agricoles.

5.6. Structures d'aide au développement local

5.6.1. Organisations d'appui basées au niveau de la ville de Lomié

> Les ONG locales opérationnelles autour du Dja

ORGANISATION	RESPONSABLE	DOMAINE D'INTERVENTION
ROLD (Réseau des organisations	PA'AH Patrice	Harmonisation des stratégies d'intervention pour la
locales du Dja)	André	conservation et le développement.
	Coordinateur	Défense des intérêts des populations locales,
E-mail: rold_dja@yahoo.fr		lobbying.
Tél. : (+237) 99 76 11 83 ; BP : 19		
Adresse: Lomié – Cameroun		
CIAD (ONG)	Sorelle MAMOHO	Agriculture durable (vivier et cacao) – conservation,
	Directrice	foresterie communautaire et éco tourisme
OCBB (ONG¹)	Antoinette PA'AH	Education environnementale et gestion des
	Directrice	ressources naturelles (foresterie communautaire),
		développement communautaire et promotion
042555 (040)	D (; AD10)4/4	culturelle.
CADEFE (ONG)	Rufine ADJOWA	Promotion des PFNL (Moabi et Ndjansang), activités génératrices de revenus pour les femmes.
COECANA//ICCO	Directrice	Mise en place d'une coopérative d'huile de moabi en
COFCAM//ICCO		partenariat avec l'ONG française « cœur de forêt
		cameroun-France »
AJDUR (ONG)	Léopold	Foresterie communautaire et développement
. ,	ZANGBOWA	durable
	Directeur	
PERAD (ONG)	Angèle ANKOH	Domestication, éducation environnementale, droit
	Directrice	des communautés marginalisées.
CEF Dja (ONG)	OMER NTSIE	Formation technique forestière de base.
	Directeur	
AGRIE (ONG)	Yvonne MINLO	Information environnementale et foresterie
	MABIA	communautaire
	Directrice	
OAPIDE (ONG)	Honoré ZOL	Foresterie communautaire
	BISSACK	Développement communautaire
	Directrice	
ASBAK (ONG)	Valère	Agriculture en milieu Baka, droit foncier et forestier
	AKPAKOUA	des peuples baka
	DJEMBA	
	Directeur	
CAISALP (ONG)	Cyprien MELAH	Sensibilisation sur la santé et lutte contre le SIDA
	Directeur	
OSCEAP (ONG)	Etienne NGBWA	Sensibilisation sur la santé maternelle et infantile
	Directeur	Education des jeunes et agriculture
GIC-SASYP	Pancrace	Multiplication des semences et développement des
	ALOUBOT	pépinières. Champs expérimental.
	Délégué	
GECEC (Coopérative)	Charly NKOLEH	Epargne – Crédit

-

¹ Les ONG en police « *gras incliné* » sont celles ayant contribué à la collecte des données socio-économiques.

	directrice	
CAFT (Coopérative)	PA'AH Patrice	Développement bio – Entreprise, mise en œuvre des
	André	forêts communautaires et réalisation des projets.
	Directeur Général	Processus de certification des produits et Fair trade.
CNPI (Coopérative)		Coopérative d'épargne et de crédit
CABURO	Menti Hervé	3
PRONATURE	?	?

Les opérateurs économiques

On note la présence de deux opérateurs économiques majeurs dans la commune de Lomié : La Pallisco SA et la Géovic. Ces sociétés opèrent de plus à proximité de la FCL. En plus de leur rôle économique, ces structures appuient le développement local.

La société d'exploitation forestière **Pallisco** présente un chiffre d'affaire de 12,6 millions d'euros. Le volume annuel de grumes exporté s'élève à 30.504 m³. Les ventes locales annuelles les plus importantes représentent 78.492 m³ et l'acheteur est son partenaire direct, la **CIFM** (site industriel) qui présente un chiffre d'affaire de 13,6 millions d'euros avec un volume de sciages exportés égale à 23.637 m³ et son volume de bois secs exporté égale à 3.659 m³. Toutes deux sont certifiées FSC depuis octobre 2008. Elles ont engagé d'importants investissements pour transformer le bois. La première société dispose des agréments en inventaires forestiers, exploitant forestier et exportateur de grumes, la seconde dispose des agréments en transformation du bois et exportateur de bois transformé. Elles recrutent respectivement 290 et 180 employés.

Le but de la société Pallisco est de mettre en œuvre une exploitation forestière responsable en tenant compte des prescriptions du plan d'aménagement. Pour la Pallisco, l'une des priorités est également la vie en harmonie avec les autres utilisateurs de la forêt pour limiter les impacts négatifs de l'exploitation forestière via notamment son volet social et l'appui aux comités paysans forêt. Dans ce cadre, elle participe au développement local.

La société Geovic Mining Ltd., société d'exploitation minière (cobalt, nickel, manganèse), détient 60 % de son capital au Cameroun dans la société Géovic Cameroon PLC (Géocam). Elle dispose d'un permit minier couvrant plus de 1250 km² du territoire national dont le site de Nkamouna, situé dans la commune de Lomié, à proximité du village de Kongo, est en plein développement depuis 1996.

Le déploiement du site de Nkamouna a cependant pris quelque retard à cause des faibles commodités, marchés de crédit et du capital limité.

Cette société possède sa propre structure d'appui au développement local : Géoaid. Cette structure soutient certaines associations villageoises et traite également des aspects environnementaux.

5.6.2. Associations identifiées des les villages riverains à la FCL

Tableau 3 : Liste des Associations présentes dans les 16 villages riverains à la FCL

NOM DU VILLAGE	NOM ASSOCIATION	DOMAINE D'INTERVENTION	NOM DU VILLAGE	NOM ASSOCIATION	DOMAINE D'INTERVENTION
	Zeboko	Entraide travaux agricoles	Mingongol	GIC Asplamin	Agriculture
Achip I	Gbopâba	Foresterie communautaire		GIC cacao	Agriculture
	Filière Djandsang	PFNL	Nemeyong	Confiance	Entraide

	Cobabo	Foresterie communautaire		GIC Mpo'oh	Agriculture
Bosquet	CaF	Agriculture, hygiène	-	CPF	Biodiversité
	Obabo	Agriculture		Entente	Cotisation, épargne
Doumzok	GIC Plamadou	Agriculture		Gic Djansang	PFNL
	GIC Lituel	Agriculture	Ngola	Asplango	Agriculture
Douwessue			Chaleur	Cotisation, crédit, entraide	
	Zienga mileme	Foresterie communautaire		Baningo	Bananeraie
	Dynamique	Tontine		Socooprango	Agriculture
Eschiambor	GIC Asfed	Agriculture+aulacodiculture		APE	Education
	Autre GIC	Agriculture, Tontine.	Ngola Baka	Associations des jeunes	Agriculture
	Asmak	Tontine+PFNL+entraide		CVD	Habitat
	Lajoie	Cotisation, épargne	No'oliene	Asplano	Agriculture de rente
	GIC plako	Agriculture de rente	Ntam I	GIC nsiengaon	Agriculture, tontine
Kongo	AFEK	Cotisation, épargne	Zoulabot I	Réveil des femmes	Epargne, crédit, travaux communautaires
	Cobanko	Foresterie communautaire		GIC Defi	Agriculture, élevage
	Gic banane K	Bananeraies		GIC cobbazoul	Agriculture
Maléne	GIC Bapromel	Agriculture, tontine		CPF	Surveillance des forêts
Mayang	GIC Cobadem	Foresterie communautaire	Zoulabot I Baka	1	/
	GIC le progrès	Agriculture			

L'analyse du tableau nous dévoile que le nombre d'associations ou groupements d'intérêt commercial est plus ou moins fonction de la démographie des villages. Les zones d'intervention de ces structures sont généralement concentrées sur un seul village mais peuvent également concerner les villages voisins, comme c'est le cas pour les associations concernant la foresterie communautaire.

Les domaines d'activités prioritaires sont l'agriculture et l'élevage mais aussi la collecte de fonds et les tontines. On observe très peu d'associations structurées autour de la transformation des produits agricoles. On remarque que certaines associations ciblent la commercialisation et/ou la transformation des PFNL, notamment le djansang (*Ricinodendron heudelotti*). Le village de Zoulabot baka ne dispose d'aucune association mais cela n'empêche pas ses habitants de s'entraider pour les travaux en dehors de tout cadre formel.

On note de plus, la présence de nombreuses organisations sportives dans les villages même si elles manquent souvent de moyens.

5.6.3. Foresterie communautaire

5.6.3.1 Etat des lieux

Comme nous l'avons constaté au point 5.1.1, la foresterie communautaire est fortement développée dans la commune de Lomié. Il existe dans la zone d'étude, 8 forêts communautaires dont 3 sont en exploitation (Kongo, Mayang, Ngola), 3 en arrêt d'activité (Bosquet et Eschiambor) et 2 en cours de processus (Mingongol et Doumzok II). La forêt communautaire de Koungoulou qui n'est pas directement limitrophe à la FCL, localisée sur la route de Ngoïla, est également en arrêt d'exploitation.

Le principal motif de l'arrêt des activités d'exploitation dans ces forêts est lié à la non révision du PSG. En effet, la loi impose la révision des PSG tous les 5 ans pour s'adapter aux changements imprévus. Cette étape suppose des investissements conséquents de la part des communautés car elle nécessite de recommencer les inventaires.

Le projet DACEFI, financé par l'Union européenne, WWF-Carpo, Nature+ et la FUSAGx, et clôturé en janvier 2009 avait pour vocation de soutenir les forêts communautaires, notamment, celles de Lomié, de renforcer les capacités des ONG, de promouvoir la production de plants en pépinière destinés à des vergers ou aux chantiers de reboisement, d'appuyer la récolte et la transformation des PFNL, de résoudre les conflits entre les exploitants forestiers industriels et les villages voisins, d'appuyer les comités de gestion villageois dans l'organisation, leur fonctionnement, la commercialisation des bois, etc.

5.6.3.2 Organisation

Lorsque plusieurs villages sont concernés par la gestion d'une forêt communautaire, la répartition des bénéfices s'opère en fonction de la densité des populations présentes dans chacun des villages. Certaines décisions sont prises en assemblée générale pour arrêter ce type de répartition ou décider des investissements prévus par le PSG. Par exemple, Pour la F.com de Ngola, les pourcentages appliqués sont les suivants :

Ngola: 45 %
Ngola baka: 15 %
Achip: 20 %
Dowessue: 15 %

• Ntam: 5 %

Ces pourcentages coïncident plus ou moins bien avec les données démographiques (tableau 2. point 5.2.1) collectées dans les villages suscités.

Pour la forêt communautaire de Bosquet, le comité villageois de développement (CVD), propriétaire et gestionnaire a été créé et légalisée en 1998 et se nomme la COBABO (Communauté Baka du Bosquet).

La communauté Baka de Moangue le Bosquet a décidé dans son PSG que seuls les habitants de ce village pourraient continuer à exercer les droits d'entrée et d'usages dans la F.Com. D'autres règlementation relatives à l'accès et aux prélèvements ont été arrêtées telles que pour les activités de chasse, pêche, cueillette et de ramassage des PFNL qui font l'objet d'une autorisation préalable de la communauté dans un souci d'équité et de durabilité de l'exploitation des ressources concernées, etc.

5.6.3.3 Bénéfices et investissements

La valeur marchande totale du bois de la FC du Bosquet sur pied est ainsi de près de 2,5 milliards de Francs CFA, soit approximativement 89 millions de Francs CFA par an et donc 445 millions de Francs CFA environ pour les cinq premières années de gestion, le mètre cube de bois en grume coûtant entre 2 000 et 24 000 Francs CFA dans la région de Lomié.

Les revenus de l'exploitation de ces forêts communautaires sont généralement investis dans la réalisation des microprojets socio-économiques inscrits dans le PSG et le PAO mais également dépensés pour les deuils, voyages d'échange, stages de vacances, appui aux personnes âgées, etc.

5.6.3.4 Principales problématiques rencontrées

Les difficultés rencontrées dans la gestion des forêts communautaires relèvent bien souvent du manque de transparence dans la répartition ou l'utilisation des revenus de l'exploitation de ces forêts. Les conflits liés à la corruption, le combat politique entre deux élites, etc. peuvent entrainer la suspension brutale des projets communautaires en cours ou encore faire bénéficier qu'une seule famille plutôt que la communauté entière, etc.

Ceci impose dès lors, l'implication et la représentation de la société villageoise la plus large possible au sein du CVD. Ceux-ci devront appliquer un mécanisme de bonne gouvernance adapté à la situation conflictuelle rencontrée.

En pratique, les mécanismes de partage des coûts et bénéfices sont très difficiles à appliquer. Par exemple, le village pygmée de Ngola Baka, bénéficiant de 15 % des recettes, est souvent dominé par ses voisins bantous lors des prises de décisions.

Aussi, à cause du manque de ressources humaines et financières, le MINFOF ne peut apporter l'appui technique approprié qu'il est sensé offrir aux communautés. Cela explique donc l'appropriation du processus par les élites parfois extérieures au village qui souvent, présentent des intérêts bien divergents de ceux des populations. Cela ouvre également la porte aux solutions peu durables générant un maximum de revenus dans un temps minimum et avec un minimum d'investissements. En effet, les populations ont tendance à très souvent collaborer avec les sociétés d'exploitation intéressées par un nombre limité d'essences qui sont culturellement et économiquement importantes pour les communautés.

5.6.4. Religions et croyances

Deux groupes religieux sont fortement implantés dans la région, il s'agit des protestants et des catholiques (67% en 1999 pour les villages riverains à la FC de Lomié-Messok). A ces religions, s'ajoutent l'islam, les témoins de Jéhovah et les églises réveillées au niveau de Lomié (une mosquée). Les populations Baka sont polythéistes. Ils croient à la fois en un Dieu suprême et aussi en plusieurs divinités. Ils pratiquent le culte du Jengui, leur Dieu tout puissant. Notons que l'église catholique joue un rôle important pour l'accompagnement des communautés baka que ce soit au niveau de l'éducation ou de la santé.

5.7. Les infrastructures de base

En règle générale, les villages riverains à la FCL disposent d'infrastructures sociales de base insuffisantes notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé. Lorsqu'elles existent, elles nécessitent une maintenance régulière afin qu'elles restent dans un état fonctionnel.

5.7.1. Les infrastructures scolaires

La zone d'étude compte 08 écoles primaires publiques et 02 écoles primaire baka à Ngola Baka et Zoulabot Baka. L'accès à l'éducation reste encore difficile, dans certains établissements, il manque des salles de classes, alors qu'ailleurs ce sont les enseignants et la qualité de l'enseignement qui sont insuffisants. De manière générale, les établissements scolaires ne sont pourvus ni d'un point d'eau, ni de latrines, à quelques exceptions près. Les écoles bakas assurent l'enseignement par le biais d'un missionnaire uniquement pour le cours préparatoire.

Le temps de marche à parcourir pour atteindre les établissements scolaires des villages voisins peut s'élever à près de 45 minutes (cas du village de Malen), mais généralement les distances sont plus courtes. C'est donc plus un problème de manque d'enseignants, de matériel, de salles de classe insuffisantes, etc. qu'un manque d'école en temps que tel auquel nous sommes confrontés. Les enseignants sont soit payés par l'état, soit par les associations de parents d'élèves. Il faut noter qu'en plus de cela la commune finance elle aussi une part non négligeable du salaire des enseignants. C'est la mission catholique qui s'occupe de financer les écoles destinées aux bakas (école primaire de Bosquet et deux centres d'éducation de base à Ngola baka et Zoulabot baka).

L'analyse de la figure 14 nous montre que les écoles sont à peu près bien réparties le long des axes routiers.

A Lomié, pour l'enseignement secondaire, on trouve : 1 Lycée d'Enseignement Général à cycle complet et un CETIC auquel il manque un atelier de maçonnerie. La plupart des enseignants de ces établissements sont des professeurs vacataires pris en charge par la commune qui se charge également du paquet minimum.

5.7.2. La Santé

Les villages riverains de la FC ont 4 centres de santé. Seuls ceux de Bosquet et Zoulabot sont fonctionnels. Celui de Bosquet est le mieux équipé, il est géré par les sœurs catholiques. Le centre de santé de Zoulabot ne dispose que d'un unique infirmier et rencontre des problèmes pour l'approvisionnement en médicaments. Suivant la localisation et le type de maladie, les malades se dirigent vers l'un de ces deux centres ou vers l'hôpital de district de Lomié. Notons que les populations baka hormis celle de Bosquet ont un accès très limité aux infrastructures de santé faute de moyens ; elles utilisent quasi exclusivement la pharmacopée traditionnelle.

Les maladies prédominantes sont : le paludisme, les maladies de la peau, les infections sexuellement transmissibles, le VIH/SIDA, les maux de ventres et la typhoïde.

5.7.3. L'Electricité

La ville de Lomié est alimentée en électricité par un générateur du réseau AES-Sonel. Par contre les villages riverains à la FC ont seulement accès au courant électrique par le biais de générateurs privés. Notons que les villages de Ngola et Ntam I possèdent un générateur communautaire. Ces quelques groupes électrogènes fonctionnent généralement lors des fêtes ou des deuils. En règle générale, on s'éclaire grâce aux lampes tempêtes, au feu, à la sève d'Ayelé (*Canarium schweinfurthii*).

5.7.4. L'eau



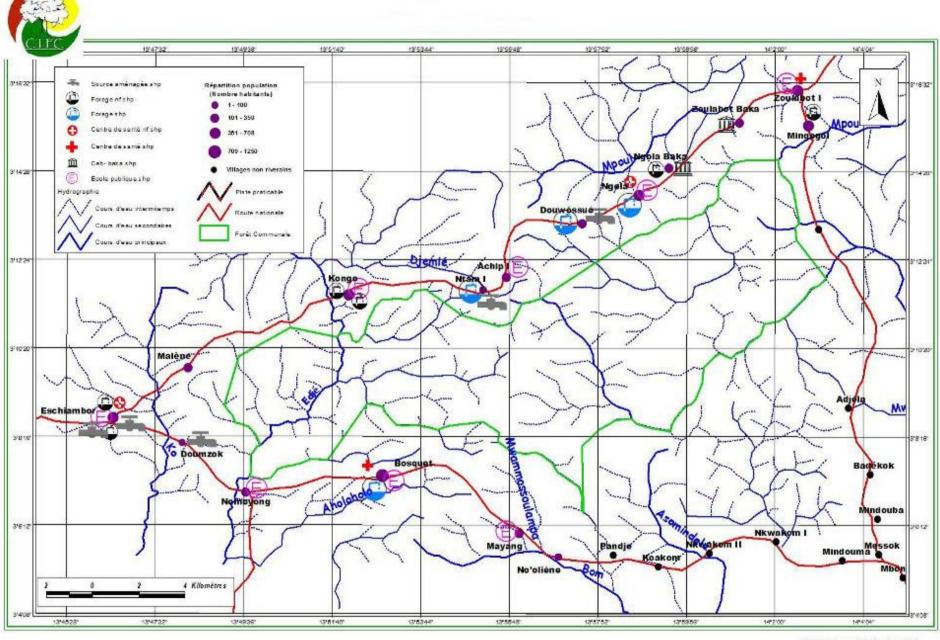
FIGURE 14: SOURCE AMENAGEE

La revue documentaire nous indique que le problème d'accès à l'eau potable se pose avec acuité dans toute la zone d'étude, tant dans la ville de Lomié qu'au sein des villages riverains. En effet, le château d'eau (scanwater) situé à Ekom, à 2 km de la ville de Lomié, n'est même plus fonctionnel.

La répartition spatiale des points d'approvisionnement en eau potable n'est pas homogène. Certains villages bénéficient d'un accès favorisé aux points d'eau (cas de Zoulabot, Ntam I). On remarque que beaucoup de villages ne disposent pas de sources d'approvisionnements fonctionnels, ils vont donc puiser l'eau dans des sources non aménagées ou directement dans les rivières. Les populations sont donc fortement dépendantes de la qualité des cours d'eau et des sources où elles s'approvisionnent.

D'après l'analyse des données collectées au sein des villages étudiés, il apparaît que :

- le système d'approvisionnement le plus 'répandu' est le forage (10 forages), vient ensuite le puit (4 puits) à égalité avec la source aménagée (4).
- 60 % des forages ne sont pas fonctionnels du à leur maintenance beaucoup trop technique et couteuse, alors que toutes les sources et les puits le sont (100 %).



CTPC/Antenne EST, Janvier 2009

Figure 15 : Répartition des infrastructures socio-économiques dans les villages riverains à la forêt communale de Lomié

5.7.5. La Communication

La commune de Lomié est couverte par le réseau Orange. Les villages riverains à la FCL ne sont pas couverts ; toutefois on capte le réseau MTN (antenne Géovic) dans les villages de Kongo et Ngola. La CRTV radio et télévision se captent avec beaucoup de difficultés.

Comme nous l'avons mentionné au point 5.3.2, la commune de Lomié a comme projet la création d'un service de communication avec le fonctionnement d'une radio et la diffusion d'un bulletin d'information. Ce service est en construction. Ces médias devront être gérés par le service technique communal, afin de palier au manque d'information et de rapprocher la commune des populations et des partenaires.

5.7.6. Le Réseau routier

La FC est entourée par trois axes routiers. Ces routes sont en terre et parfois en mauvais état surtout en saison pluvieuse. Notons que l'axe Echiambor-Messok est peu entretenu et que le pont sur la rivière Edjé est en particulièrement mauvais état. L'axe Lomié-Eschiambor (jusqu'au village de Kongo) pourra être entretenu par la Géovic car c'est par là que sortiront les camions de minerais bien qu'il s'agisse d'une route nationale et que sa maintenance relève des responsabilités de l'Etat. En journée, les villages sont accessibles à moto. Les sentiers qui mènent aux champs agricoles ne sont pas accessibles par véhicules motorisés, seulement à pied.

De plus, les nombreuses rivières à traverser sont toutes dépourvues d'infrastructures, les ouvrages de franchissement consistent en un tronc d'arbre couché en travers. Ce type d'ouvrages exige de grandes quantités de terre et le moindre affaissement peut bloquer l'écoulement du cours d'eau avec la création d'énormes marécages. C'est pourquoi, ces ouvrages doivent être régulièrement contrôlé et renouvelés si nécessaire.

Lors des enquêtes, nous avons constaté qu'une piste, reliant Kongo à Bosquet, à travers la forêt communale avait été ouverte par la Géovic pour permettre à ses employés, l'accès au centre de santé du village de Bosquet. Cette initiative a été entreprise sans qu'une démarche officielle n'ait été engagée avec la commune ni auprès de l'administration compétente.

Compte tenu du manque d'accès des populations aux soins de santé (centre de Ngola et d'Eschiambor non fonctionnels) l'ouverture de cette piste vers le centre de santé du village de Bosquet (le centre de santé de Zoulabot étant trop éloigné), avait cependant déjà été envisagée par la commune.

En termes légal, le domaine forestier permanent ne peut être traversé par des infrastructures routières publiques. Seules des voies d'accès privées et contrôlées par la commune peuvent être ouvertes conformément au plan d'aménagement pour sortir le bois de la forêt communale.

5.8. Activités économiques et flux commerciaux

L'agriculture constitue la principale activité économique des populations de la région, à cela, s'ajoute la pêche, la collecte des PFNL et surtout la chasse. Les produits vivriers contribuent à la sécurité alimentaire des familles et dans certains cas, la commercialisation du surplus de production génère quelques revenus substantiels.

L'exploitation forestière dans les forêts communautaires est une source de revenus importante mais mal redistribuée. L'exploitation dans les UFA voisines par les sociétés privées est également source d'emploi, bien que les villageois jugent que les efforts ne soient pas suffisants. L'artisanat, le développement des filières de commercialisation des PFNL, et le commerce viennent au second plan. Avec l'installation récente des concessions minières (exploitation de nickel et de cobalt par la Géovic) nombreux autochtones et allochtones attendent d'être recruté. Il existe à Lomié une agence de recrutement, Emploi-Services,

spécialement chargée de la gestion du personnel, précédemment en charge des contrats ayant trait au pipeline Tchad-Cameroun, etc.

Les trois principaux groupes industriels à Lomié sont donc la **Pallisco/CIFM** qui exploite 4 UFA sises dans les limites administratives de la commune de Lomié, la **Géovic** pour l'exploitation minière et une scierie SIM/INGF qui bénéficie de vente de coupes mais actuellement en arrêt d'activité.

5.8.1. Marchés et commerces locaux

Tous les produits vivriers sont écoulés sur le marché quotidien de Lomié, quand ils ne sont pas achetés devant la maison par un particulier à bord d'un véhicule. L'accessibilité au marché n'est pas facile en saison pluvieuse surtout pour les villages de l'axe Eschiambor-Messok. La route de cet axe n'est généralement pas entretenue.

Il faut noter la présence d'un marché mensuel à Kongo qui s'est organisé autour du jour de paie des employés de la société Géovic mais celui-ci n'offre pas toutes les denrées et autres produits recherchés.

Contrairement aux produits vivriers, le cacao s'achète sur place dans les villages en dépit du mauvais état du réseau routier à certains moments de l'année. Les paysans gagneraient à se regrouper en coopératives afin de vendre leur produit en contre saison.

Une fois les produits vivriers écoulés sur le marché de Lomié, les populations se ravitaillent en produits de 1ère nécessité pour équiper les échoppes des villages ou encore pour leur propre consommation. Ces échoppes sont aussi les lieux de dissémination de boissons alcoolisées. Le commerce de la viande de brousse occupe une place importante dans l'activité économique des riverains et se réalise souvent de manière anarchique.

5.8.2. Destination des produits de la chasse et de collecte

Les produits de la chasse à l'instar des singes, porc-épic, vipères, antilopes, pangolins et lièvres sont vendus au marché de Lomié, mais aussi en grande partie autoconsommé par les populations locales. En effet, la viande de bœuf et les poulets de chaire ne se commercialisent qu'en ville et le prix d'achat élevé par rapport à la viande de brousse auquel s'ajoute la difficulté accès à la ville, poussent les villageois à consommer le gibier. Au centre ville, au marché d'Ekom (situé à trois kilomètres du centre), mais également à Kongo, les mamans s'organisent et préparent la viande de brousse dans les marmites.



FIGURE 16: PANGOLIN CAPTURE, VILLAGE DE NEMEYONG

Elles vendent le morceau de viande à 100 FCFA et le plat avec l'accompagnement entre 250 et 500 FCFA. La vente de viande préparée est en plein essor, du au fait de l'instillation de la

Géovic et du nombre importants d'ouvriers sur le site à proximité de Kongo. Les produits de chasses se trouvent sous deux formes: frais et à l'état sec. Parfois le gibier peut être vendu au bord de la route le long des axes passants ou alors servir à la consommation dans les grandes villes.

Il faut noter que certains villages déclarent ne chasser que pour leur propre consommation alors que d'autre reconnaissent vendre le gibier. Ces informations sont difficiles à vérifier.

Les produits forestiers non ligneux (PFNL) tels que le Moabi (*Baillonella toxiperma*), l'Okok (*Guetum africana*), l'Andock (*Irvingia gabonensis*), l'Olom (*Afrostyrax lepidophilus*) et le Djangsang aussi appelé Essezang (*Ricinodendron heudelotti*), etc sont aussi bien vendus au niveau des villages qu'au niveau du marché de Lomié. Ces produits sont souvent vendus sous forme transformées, particulièrement le Moabi et l'Andock, parfois le Djansang.

5.9. Systèmes de production villageois

5.9.1. L'agriculture

L'agriculture observée autour des concessions villageoises, dans la zone agro forestière est de type vivrier de subsistance tel que : l'arachide, le manioc, maïs, le macabo mais également le bananier plantain et douce (*Musea ssp*) qui peuvent faire l'objet d'une commercialisation au niveau des marchés locaux. L'agriculture de rente localisée elle aussi dans la zone agro forestière et occasionnellement au sein du massif forestier communal, concerne les espèces telles que le cacaoyer (*Théobroma cacao*), le palmier à huile (*Elaeis guinneensis*) et le café. Notons que certaines bananeraies sont aussi localisées dans la FCL.

Le système de production reste extensif, caractérisé par une faible utilisation des intrants et l'absence de mécanisation agricole.

5.9.1.1. Cultures de rentes

La culture du cacao est pratiquée dans tous les villages riverains de la FC. C'est une activité réservée aux hommes. Les femmes les assistent lors des récoltes qui pour des grands planteurs se font en groupes. Les surfaces cultivées varient de 1 à 2 ha en moyenne par champs. Ceuxci sont parfois regroupés aux abords d'un même campement.



Figure 17: Aspersion de fongicides sur un plant cacaoyer, village de Zoulabot

Le prix d'achat libéralisé depuis deux décennies varie de 500 à 1000 Fcfa/kg (cette saison 850 Fcfa) de fèves de cacao séchées, procurant des revenus annuels aux familles productrices, fonctions des superficies plantées, allant de 300 000 à plus de 3 000 000 Fcfa. Notons que les superficies plantées en cacao ont tendance à augmenter dans la zone.



Figure 18 : Processus de transformation (séchage des fèves) des cabosses récoltées, village de Mingongol

Les plantations de café sont elles laissées à l'abandon à cause de la chute des prix bien que les plantations continuant à produire soient toujours récoltées. Le palmier à huile est lui toujours entretenu même si les surfaces plantées sont moins importantes.

5.9.1.2. Cultures vivrières

L'agriculture itinérante sur brûlis est la seule technique utilisée pour les cultures vivrières. Il existe deux saisons de culture par an. Les populations riveraines cultivent essentiellement les féculents (manioc, macabo, plantain, igname, patates douces, etc.) le plus souvent retrouvés en cultures associées. L'arachide se cultive en association avec le maïs, le gombo, le manioc, le macabo, et le plantain. Les cultures individuelles concernent plutôt le bananier plantain, l'igname et la pomme de terre.

Les cultures fruitières (agrumes, safoutier, manguier et avocatier) existent aussi.

Tableau 4 : Prix de vente des différents produits agricoles cultivés dans la zone d'étude

Non commun	Nom vernaculaire	Prix de vente en Fcfa
Arachide	Wouno	10000 / 50kg
Maïs	Mpiha	2500 / 15 Litres
Manioc	Ekouma	100 / tas
Macabo	Ecaba	1500 / 20 Litres
Igname	Pouah	50-150 / Unité
Patate	Eboura	100-200 / tas
Banane douce	Etora	15 / doigt
Banane plantain	Kwan	1500-2000 / régime
Avocat	Pioh	25-50-100 / Unité

La transformation du manioc et du maïs se fait par les femmes. Le manioc est transformé en bâton et en couscous de manioc. Le maïs sec est transformé en couscous de maïs. Tous ces produits transformés sont consommés par les populations. La part vendue en ce qui concerne l'agriculture vivrière est plutôt faible étant donné les difficultés d'accès aux marchés. Certains villages au nord de la FCL transforment également la banane douce en vin. 5.9.1.3. Calendrier agricole

Tableau 5 : Calendrier agricole

	Γ	MOIS DE L'ANNEE								\Box		
Activités annuelles												
Culture de rente (cacaoyère)	J	F	М	Α	М	J	J	Α	S	0	N	D
Défrichage	Х	Χ	Х								Х	Х
Plantation/ Semis			Х	Х	Х							
Entretien	П		Х	Х	Х	Χ	Χ					П
Récolte								Х	Χ	Х	Х	Х
Culture vivrière (grande campagne)												
Défrichage	Х											Х
Abattage/Brulis/Nettoyage		Χ										
Plantation			Х									
Entretien				Х	Х	Χ						
Récolte							Χ					
Culture vivrière (petite campagne)												
Défrichage						Χ	Χ					
Abattage/Brulis/Nettoyage							Χ	Х				
Plantation									Χ			
Entretien										Χ	Х	
Récolte												X

Source: ESE FCL

Il dépend du type de culture et des campagnes agricoles (agricoles ou de rent). En ce qui concerne les cultures de rente, il existe les périodes de récolte où l'intensité du travail est maximum mais les activités d'entretien peuvent s'étendre sur toute l'année comme indiqué cidessus.

5.9.2. L'Artisanat

Cette activité est majoritairement faite par les hommes. Les produits réalisés sont utilisés au niveau local mais ne font pas l'objet d'une commercialisation. Il s'agit de paniers, de sacs à dos pour transporter le gibier, de nattes pour les toitures des maisons et des séchoirs à cacao. A cela s'ajoute les mortiers et pilons, sacs et tambours, haches, houes et daba ainsi que des lits construits en bambou. On fabrique également des balais en palme.



Figure 19: Panier artisanal, village de Mingongol

En plus du cacao, les séchoirs peuvent servir à sécher d'autres produits agricoles tels que le couscous de manioc, le maïs, etc. Les houes, haches et daba sont utilisés pour les activités agricoles (défrichages, plantations, entretien des parcelles) alors que les balafons et tambours sont des instruments utilisés lors des fêtes coutumières, des rites et autres événements culturels.

Le bois rouge ou blanc issu de la forêt est la principale source de matière première à la fabrication des produits de l'artisanat. L'utilisation du rotin dans l'artisanat n'est pas très répandue dans les mœurs locales alors que l'abondance de cette espèce dans la zone d'étude (végétation des zones marécageuses) est importante et pourrait faire l'objet d'une exploitation contrôlée pour alimenter les filières existantes et approvisionner les petits artisans de la zone. Le rotin est un matériel de construction très durable qui peut être utilisé pour la confection de meubles, salons, tables, lits et étagères.

5.9.3. La chasse

La chasse est très répandue dans les us et coutumes locaux. Pratiquée à titre de subsistance, elle fait parfois aussi l'objet d'un grand trafic, brassant d'importantes quantités de gibier et générant un considérable profit immédiat. Elle est surtout pratiquée par les hommes.

Les techniques de chasse utilisées sont : le fusil, de plus en plus répandu, le piège individuel ou le piège associé à la barrière. Cette dernière technique de chasse est le plus souvent utilisée pour protéger les cultures villageoises des prédateurs comme les rongeurs. Les barrières sont également placées en pleine brousse et peuvent compter en ligne, plus de cent pièges.

Les produits de cette chasse sont destinés soit à la consommation familiale, au petit commerce, aux offrandes, sacrifices, dot ou commerce à plus grande échelle, alimentant la ville de Lomié, Abong-Mbang et même Yaoundé. Il faut noter que cette chasse n'est pas réglementée et demanderait qu'une étude plus approfondie soit menée pour évaluer la pression exercée sur la faune des environs (Parc National du Dja). Les chasseurs reconnus dans la zone sont en majorité autochtones.

Les quantités de viande de brousse commercialisées n'ont pas pu être déterminées lors de cette étude mais la connaissance des prélèvements par espèces servirait d'indicateur de la pression exercée par la chasse villageoise sur la faune locale.

Tableau 6 : Liste des espèces chassées par les villageois

Nom scientifique	Nom baka	Nom courant	Nom vernaculaire	Prix (Fcfa)
Cephalophus monticola	Demgbe	Lièvre	Tua	1500
Cephalophorus sp ¹	Mbon	Biche	Ekiene	3000-5000
Hystrix cristata	Mboke	Porc-épic	Amièh	1500-2000
Manis tetradactyla	Kokolo	Pangolin	Nziel	1000-2000
Cercopithecus sp	Kema	Singe	Kieme	2500

¹ Excepté monticola

-

Tragelaphus spekei	Mbwomou	Antilope	Mpine	7500-9000
Thryonomis swinderianus	Pankomo	Aulacode	Pankomo	1500
Potamochoerus porcus		Potamochère	Nkou Dih	15000- 20000
	Mboka	Chat-tigre	Mpah	1500
Bitis gabonensis		Vipère	Eguil	2000

On remarque que les prix sont bas, ce qui s'explique par les difficultés de commercialisation.

Dans certains villages, on déclare aussi chasser le pangolin géant (*Manis* gigantea) et le gorille (*Gorilla gorilla*). Cette viande est toutefois marginale comparée aux autres, sans doute malheureusement à cause de la rareté de ces animaux. Toutefois, la liste des animaux protégés est connue dans certains villages de l'axe Eschiambor-Zoulabot grâce à la sensibilisation réalisée par la société Pallisco. Dans ces villages, ils déclarent ne pas chasser ces animaux.

5.9.4. La pêche

Contrairement aux autres activités, la pêche est une activité mixte qui engage les hommes et les femmes. Elle se fait dans les rivières de la communauté. On y rencontre une multitude de variété aquatique : les carpes, les tilapias, les silures, les crabes, les crevettes, etc. Les produits de cette pêche sont destinés à la consommation familiale. L'activité reste artisanale.

Différentes techniques sont utilisées, telle que les barrages, la ligne ou encore la nasse. On remarquera que malgré la densité du réseau hydrographique, les rivières sont déclarées peu poissonneuses et la solution envisagée par beaucoup de village serait de promouvoir la pisciculture.

Les campements localisés en pleine forêt sont souvent des campements mixtes ou les chasseurs, pêcheurs, cueilleurs et agriculteurs peuvent s'arrêter pour passer la nuit.

5.9.5. L'élevage

L'élevage traditionnel est pratiqué dans la localité. La technique utilisée est la divagation des animaux. On y observe les animaux domestiques : porc, mouton, chèvre, poule dont le prix de vente vous est présenté au tableau 7.



Figure 20: Elevage d'aulacodes, village d'Eschiambor.

Tableau 7 : Prix de vente des animaux domestiques

Nom commun	Nom vernaculaire	Prix de vente (Fcfa)
Poulets	Kouo	2000
Moutons	Tab	25000
Cochons	Nkou	20000
Chèvres	Ntamaka	20000
Aulacodes	Pankomo	2000

Cet élevage traditionnel expose les animaux aux vols, aux empoissonnements (jalousie), etc. alors que les pâturages disponibles permettraient une augmentation de l'élevage. Certains villages se lancent dans l'élevage d'aulacodes, mais il est trop tôt pour préjuger de la réussite de ce projet.

5.9.6. Utilisation des ressources forestières

Deux types de ressources naturelles sont utilisés au sein du massif forestier communal: les produits ligneux et les PFNL.

Dans la première catégorie, il faut ranger le bois d'œuvre tel que les grumes et débités pour approvisionner principalement le marché local et certaines sociétés forestières. La deuxième catégorie englobe le bois de chauffage et les espèces spécifiques tels que l'Andok (*Irvingia gabonensis*), le Njangsang (*Ricinodendron heudelotii*), l'Okok (*Gnetum africanum*), l'Ogniet (*Garcinia cola*), la Kola (*Cola nictida*), le moabi (*Baillonella toxisperma*), le piment sauvage, etc.



Figure 21 : Djansang et fruits du Moabi, campement de Melen, à l'intérieur de la forêt communale.

De nombreux PFNL sont aussi utilisés à des fins médicinales pour traiter certaines maladies. Notons que les villages de Ngola baka et Zoulabot baka déclarent se soigner exclusivement grâce à ces PFNL.

Certains PFNL sont déjà transformés à l'heure actuelle, il s'agit surtout de l'huile de Moabi, produite dans presque tous les villages riverains, et de l'Andok. Les principaux problèmes sont les difficultés de commercialisation comme pour les autres produits de la région et les Moabis dont l'effectif est en forte réduction compte tenu de la convoitise pour son bois d'œuvre prisé par les exploitants forestiers. La transformation des PFNL est toutefois une activité génératrice de revenu ; ainsi le litre d'huile de Moabi se vend à 1500 Fcfa, le litre d'Andock à 1000 Fcfa.

Parmi les autres PFNL, le rotin (*Calamus sp.*) sert à l'artisanat et la construction, le vin de raphia (*Raphia hookeri*) sert à la consommation locale, les champignons, etc...



Figure 22 : Préparation de l'Akpa (Tetrapleura tetraptera), village de Zoulabot baka

5.10. Utilisations non durables des ressources

Dans ce chapitre, nous allons faire la distinction entre les activités qui ne sont pas environnementalement durables, telles que la pêche au poison et les diverses manières dont les ressources consommées sont collectées ou produites. Par exemple, le manque de filières de commercialisation et de technologies de transformation des produits agricoles et autres PFNL, peut entraîner le gaspillage de ces ressources lors des périodes de productions abondantes. En effet, il existe très peu de moyens de conservation et les produits récoltés viennent à pourrir.

5.10.1. Produits vivriers:

Les perspectives quant à la production des produits vivriers tels que le plantain, le macabo, le manioc, indiquent une tendance à l'augmentation. Le développement industriel de la zone et la croissance démographique qui suivra va amplifier les demandes en produits alimentaires et nécessitera la multiplication des surfaces agricoles pour répondre aux besoins. Si, l'intensification agricole ne s'accompagne pas de mesures appropriées, les surfaces défrichées vont s'étendre et empiéter sur la FCL, les sols vont perdre toute leur fertilité et s'éroder, l'utilisation excessive de produits chimiques va polluer les rivières, etc. La technique traditionnellement utilisée par les villageois est l'agriculture itinérante sur brûlis. Cette technique n'est pas durable en ce sens qu'elle constitue une menace considérable pour la forêt. Les fronts agricoles progressent rapidement alors que les surfaces cultivées sont abandonnées en jachères qui parfois, ne sont même plus valorisées. Le système agricole actuel n'est donc pas durable à long terme compte tenu de la demande croissante en produits vivriers dans la zone d'étude. On note que dans certains villages, la surface agricole s'étend simplement à cause de la perte de fertilité des terres. La solution proposée par les villageois pour subvenir à leurs besoins en terres se limite souvent à l'obtention d'une tronçonneuse alors qu'une intensification encadrée avec l'utilisation d'amendement, rotation des cultures, etc. pourrait contribuer à augmenter la production sans entraîner de déchiffrages supplémentaires. De plus, si les quantités de produits vivriers augmentent, cela demandera que les marchés soient identifiés ou organisés et leur accès facilité, pour éviter les ventes à perte.

En considérant l'emplacement des forêts communautaires autour de la FCL (Figure 27), souvent directement limitrophes avec les UFA, nous pouvons présager que rapidement, les populations vont manquer d'espaces pour l'extension de leurs cultures. En effet, la largeur de la bande agro-forestière tout autour de la FCL est occupée par ces forêts communautaires qui font l'objet d'un plan simple de gestion. Ce PSG prévoit néanmoins des activités agricoles, contrairement à ce qui est autorisé dans le domaine forestier permanent (UFA et FC). Il se pourrait donc, pour certains villages dont la densité de population est importante, que l'espace agricole vienne à manquer.

5.10.2. Cultures de rente

Pour ce qui est des cultures de rentes, la baisse des prix sur mévente de ces produits et l'absence des produits phytosanitaires a entraîné un découragement des paysans, ce qui s'est traduit par l'abandon des certaines plantations caféières en forêt. A l'inverse, avec la croissance du prix de vente au kilogramme, la culture du cacao retrouve sa place qui était la sienne et les travaux de défrichage, entretiens divers ainsi que la récolte reprennent peu à peu. Les petits producteurs de cacao sont non seulement dépendants des prix du marché mais également de l'emploi du temps des acheteurs ambulants qui passent dans les villages. Leur fonctionnement individuel ne leur donne pas l'avantage des coopératives. Ce type d'associations n'existe pas dans la zone d'étude alors que le fait de procéder aux ventes groupées en contre saison, leur apporterait des prix bien plus intéressants. De plus, les paysans pourraient bénéficier d'une caisse de solidarité lors d'un éventuel problème¹.

5.10.3. Ressources fauniques

Les populations locales préfèrent en général, la viande fraîche à la viande fumée. Cela contribue donc à intensifier la pression sur les espèces chassées, étant donné qu'il n'existe pas de moyen pour conserver la viande à l'état frais. Le gibier est soit consommé localement, soit

¹ Ce type de caisse d'entraide existe dans certains villages.

commercialisé. Comme nous l'avons souligné pour les produits vivriers, le développement industriel de la région avec les demandes grandissantes en protéines animales qui y sont liées, va également susciter une pression plus intense sur la faune de la FCL et dans les UFA environnantes.

Les résultats de l'ESE, nous indiquent qu'actuellement, les populations riveraines doivent parcourir des distances de plus en plus importantes pour trouver le grand gibier en forêt. En effet, les techniques de chasse utilisées ne sont pas durables : une personne peut, à elle seule, poser une centaine de pièges à câble, sans même pouvoir les relever et d'autre, partent à la chasse, accompagné d'une meute d'une bonne quinzaine de chiens qui ne laisse rien sur son passage.

Les lignes de pièges sont généralement disposées en périphérie des cultures de rente en forêt pour protéger les récoltes des prédateurs. Etant donné que leur champ est assez éloigné des habitations et que la fréquence des travaux agricoles n'est pas constante, les animaux piégés se décomposent sur place et ne seront donc pas consommés. Contrairement à la chasse au fusil qui est sélective, le piège à câble attrape même des espèces animales qui, traditionnellement, ne sont pas consommées. De plus, les captures avec cette technique ne différencient pas les espèces ordinaires, des espèces protégées.

Les chasseurs eux-mêmes, ne maîtrisent pas toujours l'utilité d'épargner les animaux en voie de disparition. La sensibilisation des chasseurs est réalisée par la Pallisco pour les villages riverains à ses UFA et certains CPF incluent la protection de la biodiversité dans leurs actions. Cette étude n'a malheureusement pas permis de déterminer l'efficience de ces mesures.

5.10.4. Ressources ligneuses et PFNL

Hormis la mangue sauvage et le moabi, la transformation des PFNL n'est pas répandue. Des quantités importantes sont gaspillées lors des pics de production car les marchés pour ces différents produits sont inexistants et la mauvaise qualité des routes, pendant certaines périodes de l'année, rend difficile le transport des produits vers les plus grands centres urbains.

Le manque de filières de commercialisation pour ces produits récoltés en brousse, n'incite pas les villageois à se lancer dans le ramassage organisé, les ventes groupées ou encore les procédés de transformation.

Par ailleurs, le bois d'œuvre fait l'objet d'une exploitation artisanale organisée, principalement dans les forêts communautaires, mais également dans la forêt communale, à moindre échelle il est vrai. Les essences prélevées dans la forêt communale sont des essences concurrentielles telles que le Moabi, le Sapelli, etc. Il est certain que la poursuite de ces pratiques villageoises illégales, peuvent influencer fortement les données d'inventaire et fausseront les résultats du plan d'aménagement de la FCL. Les zones de forêt considérées riches, une fois le passage des tronçonneuses locales, n'apporteront alors que de faibles revenus à la commune. De plus, l'aménagement n'aura plus de sens car les prescriptions orientées vers la gestion durable n'auront plus lieu d'être.



Figure 23 : Coupes de bois illégales à l'intérieur du massif forestier communal vers Kongo

5.10.5. Ressources en eau

Notons que de nombreux villages se sont plaints d'une pollution des eaux de la rivière Edjé, entrainée par les activités d'extraction minière de la société Géovic. La Géovic n'étant qu'au démarrage de l'exploitation du cobalt, cette pollution risque fort de s'accentuer dans le futur. En effet, si déjà à ce stade préliminaire, les populations subissent les impacts sur l'eau de consommation, il faudra envisager d'imposer à la société, de procéder à des mesures correctives telles que le traitement de leurs eaux de rejet contaminées.

Les populations sont donc fortement dépendantes de la qualité des cours d'eau et des sources où elles s'approvisionnent et craignent également que l'exploitation de la forêt communale ait un impact important sur leurs sources d'approvisionnement.



Figure 24 : Impact de l'exploitation forestière : création d'un marécage suite à la construction d'un pont nécessaire au passage des grumiers entre Zoulabot baka et Ngola baka.

5.11. Occupation spatiale du massif forestier communal par les populations

L'occupation de l'espace villageois est matérialisée par les habitations, les exploitations agricoles, les jachères. Les forêts vierges constituent des réserves foncières, elles sont également destinées à la chasse et à la cueillette.

5.11.1. Cartographie des terroirs villageois

La cartographie participative de l'occupation spatiale des activités villageoises s'est déroulée lors des entretiens avec les populations riveraines. Au cours de cet exercice, la localisation des zones régulièrement parcourues (champs, campements de chasse, de pêche et les sites d'intérêt particulier) a été identifiée. Ces positions ont ensuite été relevées au GPS afin d'établir la carte d'occupation (Figure 25).

5.11.2. Les campements mixtes

Les distances à parcourir pour atteindre les terroirs de chasse ou les cultures de rente à l'intérieur de la FC sont parfois importantes (entre 2 et 4 heures de marche). Les villageois établissent alors des campements en forêt où ils séjournent quelques nuits avant de revenir au village.



Figure 3 : Le campement de Melen sert pour l'agriculture, en plus de la récolte des PFNL et de la chasse.

Ces campements sont utilisés indifféremment par les chasseurs et les pêcheurs ou agriculteurs. Il faut distinguer les campements bantous des campements pygmées qui sont généralement temporaires, vu le comportement semi-nomade qui persiste encore chez ces derniers. Nous pouvons retrouver plusieurs de ces campements à l'intérieur de la FCL. Il existe également des campements bantous non permanents : ceux-ci ne servent en général pas à l'agriculture mais plutôt à la pêche ou la chasse.

5.11.3. Les cacaoyères présentes dans la FCL

Les relevés GPS de l'ESE nous indiquent la présence d'une cinquantaine de plantations (cacaoyères) à l'intérieur des limites de la FCL, pour une superficie d'environ 130 ha, réparties ainsi qu'il suit :

Village de Ngola:

- Souagnol: 2 cacaoyères, 5 ha, 45 mn de marche;
- *Medjuh*: 17 champs (bananeraies + cacaoyères + vivrier), environ 45 ha, 1 h 30 de marche;
- Biteke: 13 champs (cacaoyères + vivrier), environ 28 ha, 2h30 de marche (6,1 km);
- Tine Mpoul (Melèn): 2 cacaoyères, 7 ha, 1 h 30 de marche

■ Medjuh: 1 cacaoyère, 3 ha

Village Achip I:

■ Bitsoman: 5 champs (cacaoyères + bananeraies), 8 ha, 45 mn de marche

Village Douwessue:

■ *Mipep*: 1 cacaoyère, 4 ha, 2h 20 de marche

Village Mingongol (Djadom):

■ Melén (Tine Mpoul): cacaoyère, 7 ha, 3 h 30 de marche

Village Kongo:

■P1: 2 cacaoyères, 4 ha, 2 h de marche

Village Bosquet:

■ Doupele: cacaoyères, 5 ha, 1 h30 de marche
■ Mélen: cacaoyères, 4 ha, 2 h de marche
■ Loi: cacaoyères, 6 ha, 1 h 30 de marche
■ Mbangui: cacaoyères, 5 ha, 30 mn de marche

Village Nemeyong:

■ Melene: cacaoyères, 2 ha, 1 h de marche

Il est à noter que toutes les plantations ne sont pas des cacaoyères, il existe aussi des bananeraies et des cultures vivrières à l'intérieur de la FC. Aussi, les habitants du village de Koikom situés dans la commune de Messok possèdent également des cacaoyères à l'intérieur de la FCL, qui n'ont pas été relevé lors de cette ESE car ces villages n'ont pas été considérés comme étant des villages riverains à la FCL compte tenu de leur localisation dans les limites administratives de la commune de Messock. Ces plantations n'ont malheureusement pas pu être toutes relevées lors de l'ESE. Elles devront donc être identifiées précisément lors des inventaires d'aménagement.

5.11.4. Les grottes ou sites sacrés

Deux sites sacrés situés de part et d'autre de la rivière Edjé ont pu être identifiés lors des enquêtes avec les populations. Ils devront être pris en compte dans l'aménagement de la FCL afin d'éviter qu'ils ne soient détruits lors de l'exploitation forestière.

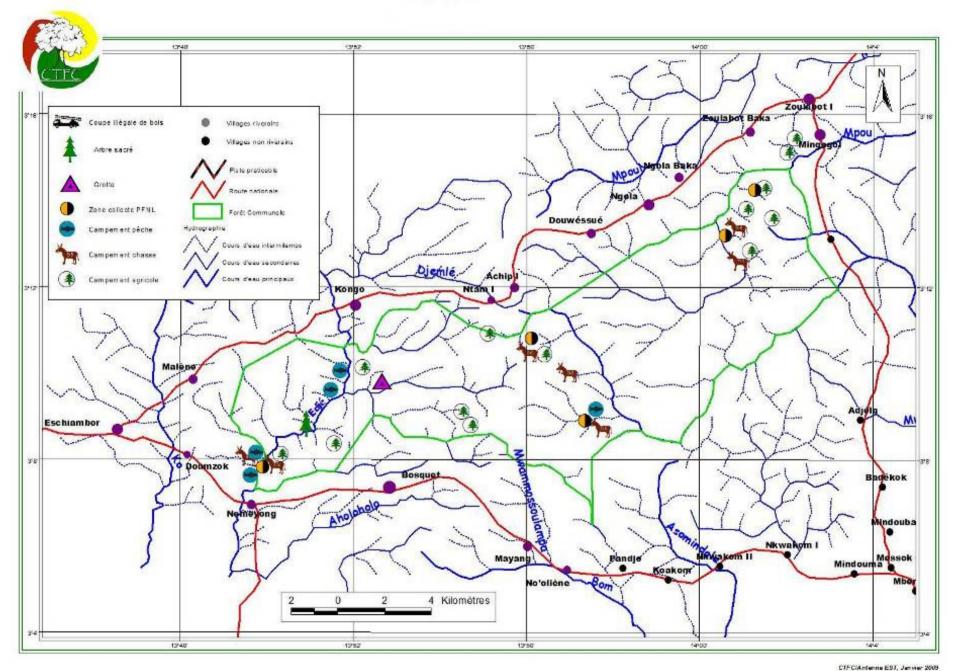


Figure 26: Activités des populations riveraines localisées au sein du massif forestier communal

6. Activités prioritaires identifiées lors des enquêtes participatives

Bien que l'étude socio-économique ne soit pas un diagnostic participatif des besoins des populations, ceux-ci ressortent néanmoins des enquêtes, les villageois en ayant souvent profité pour effectuer leurs doléances.

Il en ressort qu'une de leurs priorités est l'amélioration de l'habitat, celui-ci étant souvent en terre battue et presque une fois sur deux sans toit de taule. En toile de fond également de toutes les demandes figure un meilleur accès à l'emploi.

Il ressort des enquêtes une grande difficulté à la commercialisation des différents produits issus de l'agriculture, de l'élevage, de la cueillette et/ou transformation des PFNL, de la pêche et de la chasse, cet handicap étant souvent cité comme limitant l'expansion de ces activités et donc limitant les revenus générés.

D'une manière secondaire, les habitants souhaiteraient un appui à l'agriculture, qui ce traduit par des demandes d'aide technique, matérielle (intrants, tronçonneuse...), voire le développement de la pisciculture qui pourtant n'existe pas dans la zone.

De nombreuses doléances concernent aussi l'éducation (bien que la commune fournisse déjà un effort important en la matière) et l'amélioration de l'accès aux soins.

Enfin, et ce, sans doute grâce au travail préalable des ONG, les populations réclament une structuration de la filière PFNL, pour une meilleure commercialisation mais aussi pour l'obtention de matériel communautaire (pressoir pour le Moabi, concasseuse à Djansang, etc.)

Les populations baka (hormis celles de Bosquet), se sentent marginalisées et souhaiteraient tout autant que les bantous, bénéficier des mesures prises par la mairie pour ces citoyens tout comme elles aimeraient toucher les redevances forestières qui leur sont dues.

7. Prescriptions sociales et recommandations pour l'aménagement de la forêt communale de Lomié

Fort de ce qui précède, la prise en compte des prescriptions sociales et recommandations proposées dans ce chapitre en vue de l'aménagement de la FCL, devront s'accompagner de négociations permanentes entre les différentes parties prenantes. Ces recommandations concernent avant tout les personnes chargées de réaliser le plan d'aménagement, mais aussi l'autorité municipale (Commune), les populations riveraines et les opérateurs économiques futurs partenaires dans l'exploitation de la FCL.

7.1. Ressources ligneuses

En fonction des résultats de l'inventaire d'aménagement, le DMA de certaines essences concurrentielles identifiées lors de l'ESE tels que le Moabi, pourrait être fixé au dessus du DME afin de réserver un plus grand nombre de pieds pour l'usage des populations. D'après certains villageois, les très gros Moabis ne fructifient plus. Cela dit, l'exploitation de trop gros diamètres n'est pas non plus tellement recommandée compte tenu des possibilités plus importante de pourriture interne du tronc du à l'âge avancé du pied. On pourrait également proposer que le DMA soit encore plus élevé en bordure de la forêt communale qu'en son centre.

Les populations riveraines devraient être impliquées dans le contrôle de l'exploitation de ces essences à usages multiples. Si par le biais de la politique de communication mise en place par la mairie elles sont au courant des diamètres minimums, elles pourraient faire pression afin de veiller au respect du plan d'aménagement et également dénoncer les coupes illégales

qui entament actuellement le massif forestier communal lorsqu'elles ne sont pas complices du délit.

D'autres mesures peuvent être prises pour enrichir les AAC exploitées avec certaines essences concurrentielles, mesures actuellement testées dans certaines compagnies forestières.

7.2. Ressources non ligneuses

L'inventaire multi ressource ne devra pas négliger les PFNL afin de créer des séries dédiées à leur exploitation par les populations. Nous tenons à porter l'attention de l'aménagiste sur le fait que les populations de Ngola baka et Zoulabot baka sont particulièrement dépendantes des PFNL pour leur alimentation mais aussi pour la pharmacopée ; la forêt à proximité de ces villages devra faire l'objet de mesures afin de réduire au maximum l'impact négatif de l'exploitation dans cette zone.

Les données d'inventaire vont également nous indiquer l'abondance des PFNL de la FCL. Pour les espèces fortement sollicitées par les populations riveraines et dont la densité est peu importante, les techniques de domestication peuvent également être préconisées.

L'Irvingia gabonensis ou mangue sauvage, figure dans la liste établie en 2005 par le MINFOF, reprenant les 43 espèces de produits spéciaux camerounais. Le cadre réglementaire relatif à la collecte et à la commercialisation de ces produits spéciaux est encore bancal¹, en ce sens que l'Irvingia gabonensis ne constitue pas une espèce menacée, au même titre que l'ivoire ou l'ébène et qu'il faudrait légalement accorder à chaque villageois collecteur d'Andok:

- un agrément préalable ;
- une autorisation pour récolter et dans le cas ou ce même collecteur décide de commercialiser ses produits ;
- une lettre de voiture ;
- un permis d'exploitation et s'il traverse une frontière ;
- une autorisation annuelle d'exportation.

Tous ces documents réglementaires ont bien entendu un coût, sans compter les taxes spécifiques aux PFNL sur les volumes autorisés (10 FCFA/kg) mais encore, la surtaxe progressive à l'exportation, dans le cas ou les produits ne sont pas transformés sur le territoire national. Tous ces frais et menues dépenses ont l'effet d'inciter les populations à contourner la législation.

De plus, comme l'indique la loi forestière de 94, les droits d'usage autorisés au sein du domaine forestier permanent doivent se limiter aux activités de subsistance, ce qui implique que légalement, aucune activité commerciale, hormis celles prévues dans le plan d'aménagement de la forêt communale, ne peut être pratiquée dans la dite forêt.

Dans notre cas précis, l'aménagement de la FCL pourrait être l'opportunité de légiférer les activités de collecte d'andok ou d'autre PFNL par les communautés villageoises, en accordant par exemple, un permis d'exploitation détenu au niveau communal et valable pour toutes les communautés riveraines au massif communal, tant Baka que Bantoue.

d'accorder un accès plus large aux bénéficiaires tout en contrôlant la durabilité du processus.

54

¹ Le projet GCP/RAF/398/GER de la FAO sur le renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion et l'utilisation durable des PFNL, travaille actuellement sur le cadre légal et réglementaire des PFNL pour l'améliorer. La révision de l'arrêté 222 et de ses normes d'application, permettrait également d'amender certains textes de loi afin de rendre la gestion commune des ressources forestières plus évidente et

Cela permettrait d'une part, de contrôler les quantités commercialisées et voir de ce fait, la réelle pression exercée sur la ressource, et d'autre part, d'estimer l'ensemble des recettes brassées par ce seul PFNL, en prélevant une petite taxe au passage, qui renflouerait directement le budget d'investissement communal.

7.3. Ressources fauniques

Le problème de la consommation des espèces protégées peut se résoudre grâce à la sensibilisation des chasseurs. En effet, nous avons constaté lors de l'ESE, que certains d'entre eux connaissaient les animaux protégés mais pas dans tous les villages. En effet, les villages situés sur l'axe Eschiambor-Messok n'ont fait l'objet d'aucune campagne de sensibilisation et ne sont donc pas informés des espèces phares dont la consommation peut aboutir à leur extinction. La pose de panneaux d'information sur la liste CITES dans chacun des 16 villages pourrait sensiblement influencer le comportement des chasseurs locaux. Cette mesure peut être réalisée en collaboration avec la Pallisco qui a déjà réalisée ces opérations dans certains villages ainsi que les services de la conservation. Les techniques de chasse plus durable devraient également être préconisées (chasse au fusil).

Les opérateurs économiques devront inclure dans leur règlement intérieur, des mesures dissuasives contre tout employé qui se livrerait aux activités de chasses dans la FC pendant ou en dehors des heures de travail, mesures souvent plus efficace que la prévention.

7.4. Ressources en eau

Nous avons vu que le problème d'accès à l'eau potable était récurrent dans la zone d'étude et que près de 60 % des forages n'étaient pas fonctionnels. Nous pouvons dans ce contexte, proposer l'aménagement des sources naturelles en périphérie des zones habitées et faciliter leurs voies d'accès aux villageois. Ces aménagements peuvent aussi se concevoir à l'intérieur du massif forestier communal.

La pollution des eaux superficielles lors de l'exploitation est l'une des craintes les plus relevée lors de l'ESE, particulièrement lorsqu'ils ne disposent pas d'infrastructure d'adduction en eau potable. Il faudra donc particulièrement veiller à ce que l'exploitant de la FCL respecte les règles de l'art en matière de franchissement des cours d'eau.

7.5. Matérialisation des limites de la FCL

Dans l'ensemble, la matérialisation des limites de la FCL constitue la première étape capitale de sécurisation de la FC. Une proposition serait de matérialiser ces limites à la peinture rouge comme la loi le prévoit mais également à l'aide de plantations de palmier à huile associées ou non, d'Irvingia gabonensis, de Moabis et de quelques essences concurrentielles, en fonction du milieu. Ces plantations génératrices de revenus pour les populations riveraines, leur permettraient de mieux identifier les limites de la forêt communale.

Notons que certains sites sacrés ont pu faire l'objet de relevés GPS; ils devront faire l'objet de mesures de protection exclusive. En effet leur taille est souvent très limitée.

7.6. Agriculture

Le développement industriel de la zone d'étude, présage un fort accroissement démographique dont l'impact direct sera d'une part, la hausse des prix des produits alimentaires dans le cas où la production ne s'adapte pas à la demande croissante, d'autre part, la création d'emplois dans la zone d'étude.

Dans ce contexte, certaines filières agricoles devraient être réactivées telles que la production de plantain, macabo et autres cultures maraîchères. Les GIC devraient être encouragés dans ce sens et leurs initiatives individuelles appuyées par la commune.

Le développement de l'entreprenariat dans les activités agricoles permettrait aux jeunes de la région de s'intéresser à d'autres activités génératrices de revenus, comme alternatives au braconnage qui sévit dans l'arrondissement.

Ce développement devra également s'accompagner de nouvelles techniques agraires plus durables ainsi que de la structuration du marché vivrier dans la zone. Cela permettra de réduire la pression qu'exerce le défrichage incontrôlé sur la forêt et d'assurer une meilleure protection des sols.

Les populations doivent également encore être sensibilisées quant à l'exploitation des cacaoyères situées à l'intérieur du massif forestier communal. Ces plantations devraient être circonscrites et leur localisation intégrée dans l'aménagement forestier afin que celles-ci soient prises en compte et épargnées lors de l'exploitation des AAC prévues dans par la série de production. Ces enclaves permettraient d'éviter l'extension des parcelles agricoles et les nouveaux défrichements.

7.7. Aspects socio-économiques et développement

Grâce aux revenus issus de l'exploitation de la FCL, la commune pourra réaliser des projets favorisant la création de petits emplois locaux, voir même mettre en place un plan de développement communal en bonne et due forme. Dans le même sens, il serait intéressant de favoriser l'adhésion des populations au processus de gestion durable de la FCL par leur sensibilisation, leur information permanente et aussi leur participation aux divers travaux à réaliser.

Les associations impliquées dans le processus d'aménagement de la FCL, doivent être représentative des différentes ethnies locales pour défendre leurs droits auprès de la commune et opérateurs économiques associés. Ces structures pourront, entre autre, négocier les prestations de service pour la réalisation de certains travaux : délimitation FC, dégagement de la route d'accès, contrôle de l'accès à l'intérieur de la FC, etc.

Un dialogue permanent entre l'exploitant (la commune si l'exploitation se fait en régie) et les populations est primordial et peut se faire à travers les réunions d'information qui doivent se tenir systématiquement avant le début de l'exploitation de chaque AAC. Ce sera l'occasion de discuter les avantages dont bénéficieront les villages riverains, les recrutements des jeunes des différents villages et les voies de recourt des différentes parties. Comme nous l'avons constaté, les conflits et les malversations relatifs à la gestion des forêts communautaires sont récurrents dans la zone d'étude. Pour cette raison, il importe que la commune définisse un mécanisme de gestion approprié impliquant des individus issus de toutes les couches sociales représentatives des communautés pour assurer la transparence dans les décisions. L'expérience tirée de la gestion des forêts communautaires peut très bien servir à l'élaboration de ce mécanisme afin d'éviter de reproduire les mêmes erreurs.

Il serait également intéressant que la commune rende opérationnels ses différents services techniques et services de recouvrement, qu'elle institutionnalise la cellule de foresterie communale et qu'elle l'intègre à son organigramme « idéal ».

Les chefs traditionnels, les autorités religieuses, les élites et les ONG, représentent les personnes centrales dont le rôle pour la sensibilisation des populations à la protection de la FCL devrait être pris en compte.

Enfin il faudra peut-être garantir des dividendes significatifs aux populations, au même titre que les RFA communautaires, en mettant en place des stratégies pour la redistribution des revenus issus de la FCL. Par exemple, 1000 Fcfa /m3 pour les populations riveraines.

8. Conclusion

La présente étude visait la connaissance du milieu socioculturel et économique du massif forestier communal et de ses environs ainsi que l'appréciation du degré de dépendance des populations riveraines vis-à-vis de cette forêt. Ceci dans le but de prendre en compte les facteurs sociaux pouvant avoir un effet lors de la mise en œuvre du plan d'aménagement, élaboré et adopté par la commune et les populations concernées.

En aménagement forestier, les principales mesures à prendre, consistent en quelques règles : la délimitation de l'espace forestier en séries sur la base des inventaires multi-ressources (fauniques et floristiques) ainsi que la prise en considération des activités socio-économiques rencontrées au niveau de la zone forestière à aménager.

La mise en œuvre du PA devra respecter le schéma proposé, conformément au parcellaire, aux DME des essences sous aménagement ainsi qu'aux techniques d'exploitation à faible impact afin de minimiser les dommages environnementaux de l'exploitation forestière. Les mesures préconisées dans le PA devront s'accompagner de la mise sur pied d'un système de contrôle efficace.

S'agissant de l'utilisation de l'espace, les relevés GPS ont démontré la présence de certaines cacaoyères villageoises dans la forêt communale, autrement dit, dans le DFP. Toutes les plantations qui ne sont pas régulièrement entretenues, devront être abandonnées en faveur des séries de production, moyennant leur dédommagement.

Lors des enquêtes il est apparu que les espèces cultivées telles que le cacao, le bananier, le macabo, la pistache et le palmier à huile nécessitent le défrichage de nouveaux espaces. Le système de production agricole extensif (agriculture itinérante sur brûlis) est à l'origine de la perte du couvert forestier. De ce fait il faudrait améliorer le système de production actuel pour contenir les espaces agricoles villageois dans l'étroite bande agro forestière prévue pour les populations.

L'étude démontre également une forte dépendance des populations vis-à-vis de la chasse aussi bien pour l'autoconsommation que pour la vente. Dès qu'un besoin financier se fait sentir, les populations partent en forêt à la recherche d'un gibier qui sera revendu immédiatement.

D'autres produits sont aussi sollicités par les populations, on peut citer : les champignons, les chenilles, la mangue sauvage, le rotin, le raphia (vin, palmes et feuille), le vin de palme, les graines du Moabi pour leur transformation en huile. Bien que le manguier sauvage ne fasse pas partie des essences ligneuses exploitées pour le bois d'œuvre, ces arbres méritent une attention particulière de la part de l'opérateur qui va exploiter la forêt.

De manière général, les établissements scolaires devraient être systématiquement pourvus d'un point d'eau et de latrines afin d'éviter la propagation des maladies mais ce n'est souvent pas le cas.

La maintenance des forages est techniquement trop complexe et coûteuse, ce type d'approvisionnement semble donc inadapté au contexte alors que l'aménagement des sources ou de puits semble mieux fonctionner.

Lors des enquêtes, nous avons constaté qu'une piste à travers la forêt communale (Kongo-Bosquet) avait été ouverte par la Géovic sans consentement préalable avec la commune. La commune sera bientôt propriétaire de sa forêt (acte de classement signé par le MINFOF) ce qui suggère qu'elle seule sera responsable des activités qui y seront menées. Elle pourra de ce fait, être verbalisée par les autorités pour d'éventuelles infractions qui seraient constatées dans le massif forestier communal.

Au regard des objectifs fixés, il ressort de nos investigations certains faits saillants, à savoir :

- **a.** 50 plantations cacaoyères ont été relevées dans les limites de la FCL. Elles s'accompagnent généralement de campements également utilisés par les chasseurs, pêcheurs ou encore collecteurs de PFNL;
- **b.** Bien que les populations riveraines soient fortement dépendantes de la forêt de part leurs activités quotidiennes (agriculture, chasse, pêche ainsi que la récolte des PFNL), elles sont néanmoins favorables à l'aménagement et l'exploitation de la forêt communale ;
- **c.** Les populations souhaitent vivement que la commune, grâce aux bénéfices de l'exploitation forestière, prenne en considération leurs besoins prioritaires, à savoir : l'amélioration de leurs habitats, conditions de vie, les problèmes liés à la santé et ceux relatifs à l'éducation. Elles voudraient également être impliquées dans la gestion des bénéfices par l'intermédiaire d'un comité de gestion villageois ;
- **d.** Les populations ne désirent pas rester passives par rapport aux activités forestières, elles attendent que les jeunes des villages soient recrutés pour travailler en forêt, l'emploi est d'ailleurs leur principale attente ;
- **e.** Parmi les essences qui intéressent à la fois les populations locales et le concessionnaire, le Moabi apparaît comme étant la seule pouvant constituer une source de conflit entre les deux utilisateurs.
- **f.** La zone semble bien structurée avec la présence de plusieurs associations et organisations paysannes. Les structures de gestion des retombées financières demandent à être clarifiées afin que tout un chacun puisse en profiter ;
- **g.** Les mangues sauvages (Irvingia gabonensis), les fruits du moabi, les plantes médicinales, le rotin, le raphia, etc. sont parmi les PFNL les plus sollicités par les populations
- **h.** La culture du cacao, bananier plantain, macabo, manioc sont les principales cultures pour les quelles les populations sont amenées à conquérir de nouveaux espaces de forêt.

Les nouvelles orientations de la gestion durable des forêts placent l'homme au centre de ce processus. La gestion des forêts par les communes est un concept assez récent au Cameroun et fera bientôt l'objet d'un guide de prescriptions socio-économiques adaptées, à intégrer dans le PA de ces forêts.

L'aménagement des FC doit mettre en exergue les aspects sociaux de manière beaucoup plus évidente que dans l'aménagement des UFA. La commune, en tant que concessionnaire, doit faire preuve d'innovations en matière sociale et démontrer tout l'intérêt socio-économique de gérer une forêt à l'échelle communale.

En effet, les conséquences directes de la mise en aménagement d'un massif forestier communal, doivent se ressentir au niveau de la création d'emplois locaux, du développement de PME/PMI, de la réalisation de projets communautaires, afin que les avantages socio-économiques soient effectivement démontrés.

9. Bibliographie

La documentation consultée pour mener à bien les différentes étapes de l'étude socioéconomique s'organise autour des thématiques suivantes :

- ➤ AZO'O J R N, 1999-2000, «Les modalités d'intégration des populations riveraines dans la gestion de la Forêt Communale de Lomié et Messok (FCL/M)», mémoire de fin d'étude, Faculté Universitaire d'Agronomie et des Sciences Agricoles de Dschang, SDDL, SNV;
- ➤ **Bigombe**, P. 2000. La Décentralisation de la Gestion des ressources forestières au Cameroun : Situation actuelle et perspectives, Yaoundé FTPP CERAD.

- ➤ CTFC (Centre Technique de la Forêt Communale). 2008. Etude Socio Economique réalisée dans le cadre de l'aménagement de la Forêt Communale de Djoum.
- ➤ Diagnostic Institutionnel de la commune de Lomié.
- Document Communal de Développement de l'Arrondissement de Lomié. 2004.
- ➤ Lescuyer, G. et A. Emerit. 2002. Gestion viable de la forêt au Sud-Cameroun quand le SIG aide les acteurs à s'accorder. CIRAD-FORET, Montpellier.
- ➤ Létouzey, R.1968. Etude Phytogéographique du Cameroun. Lechevalier, Paris, France.
- ➤ MINEF. 1994. Loi N°94/01 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche.
- ➤ MINEF. 1995. Décret N°95/531/PM fixant les modalités d'application du régime des forêts, de la faune et de la pêche.
- ➤ MINEF. 1998. Guide d'élaboration des plans d'aménagement des forêts de production du domaine forestier permanent.
- ➤ MINEF. 2000a. Arrêté N°0222/A/MINEF, fixant les procédures d'élaboration, d'approbation, de suivi et de contrôle de la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts de production du domaine permanant.
- ➤ Monographie de la Commune LOMIE. 2004.
- ➤ **République du Cameroun.** 2000. Etude socio économiques régionales au Cameroun. Projet PNUD-OPS CMR/98/005/01/99. Yaoundé.
- ➤ **République du Cameroun.** 2005. Recueil des lois de décentralisation. MINADT, Yaoundé. .

10. Annexes

Annexe 1 : Fiche de présence de la restitution des résultats de l'ESE

Annexe 2 : Listes de présence des réunions dans les 16 villages riverains

Feuille de présence 17/12/08 Atelier de restitution ESE de la forêt communale de Lomié

14 0			13 £	12 <i>f</i>	11 A	10 A	9 A	8 A	7 A	6 A	5 R	4 R	3 (2. S	1	No.	
2	Chef de canton Zoulabot	Chef de canton Echiambor	Animateur 8	Animateur 7	Animateur 6	Animateur 5	Animateur 4	Animateur 3	Animateur 2	Animateur 1	Représentant CTFC 2	Représentant CTFC 1	Chef de Poste Forestier	Sous Préfet	Maire de Lomié	FONCTION	
		**													4		T. M. C. M.
Ä	MODEHOGY	MABIA MABIA	MENTOM Michel	MEROLO MERMANICAM	てが、セダー	RIROA T. Paul	Mosen	MANN (TOUAL)	MENT	MAMROOH EXONO	Serge anost	BERNARD,	BAL MANANGA BIPOUPOUT	MASSE Mandonné	ASIAMA MEON SE	MON	
)	Cilbert.	Jean Pierre	Michel	Cuy	Caphia	Paul	GERARD	Ehibaut Dudge	Herve	Daniel		Luc	Ethenne lazero	Dien bonne	Celohi	PRENOM	
T.MA	Samp	September 1	144	The state of	Muns	N. C.	VA.	A A	Me	1	Made C	Market)	· ·	Mariani	Monto	SIGNATURE	

33	32	31	30	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19.	18	17	
Name of the Second	Mingongol	Karago	Doumzok	New T	No'oliene	No.	Nemeyong	Special property of	Maléne	Ngota 1	Eschiambor (Conseiller 6	Conseiller 5	Conseiller 4	Conseiller 3	Conseiller 2	
Président CVD	Chef de village	Président CVD	Chef de village	Président CVD	Chef de village	Président CVD	Chef de village	Président CVD	Chef de village	Président CVD	Eschiambor Chef de village	Charles of part	2000 CONTRACTOR	A CHARGE WIT	Subar CVD	Then do will page	
D	je	*	ge	O	е	<i>y</i>	O	0				Alexander of the second					
j-	MI	20	000	No	0	AT	PS	Mpa	Bey	Sal	SM.N	THE WAR	×	X	足	AK	
EEDJUE	NLA	0104	On gone swil	NOUGANG	OA	EMG	nop in low	Kpaman	ed!	ahomeale	SM. MENGOMAYE	Elias Doot	OUN DOU	ACT AD	Soul Hindin	MNONE COKOUN	NOM
Lowwart	Jean	000		Thierry	Th exphane	カルレン	Paul	4 bone	Mamor	Magellon	HERBERT DAMIEL	Thes	Jean Pierre	CREST	Rodnigne.	CHARLY	PRENON
Mor	(men)	Jan Jaco	- friming					Asimo.	Asim_	June of the same	The state of the s	M		P			Signature

Zoulabot I Chef de village Président CVD ESSE Zoulabot Baka Chef de village Président CVD ESSE Ngola Baka Chef de village ALAM Président CVD Président CVD Ngola Chef de village Président CVD Achip Chef de village Président CVD Ntam I Chef de village Président CVD Ntam I Chef de village Président CVD Président CVD ALEOK Ntam I Chef de village Président CVD SAKPE Kongo Chef de village RAMBOULA Président CVD Président CVD RAMBOULA Ntam I Chef de village RAMBOULA Président CVD RAMBOULA RAMBOULA RAMBOULA RAMBOULA	bot I Chef de village Président CVD Président CVD Président CVD Président CVD Chef de village Président CVD Président CVD Président CVD Président CVD Président CVD Président CVD	50	49	48	47	46	45	44	43	42	41	40	39	38	37	36	35	34	
village	HESSOULA Sien ZOMO ESSEMO Dien Dien HESSEMO Dien ALAMA ALAMA The BORNE OF SON ALEOKOL HEUSEN SAMMED SON DOM: SHED BAMTOL SON SON SON SON SON DOM:	Moangué le Bosquet Chef d	Président CVD		Président CVD		Président CVD		Président CVD	-	Président CVD		Président CVD	Ngola Baka Chef de village	Président CVD	Zoulabot Baka Chef de villa	Président CVD		
	Sall			*				MAN KANG		gml	Rama	NTSIE		ALAM	ESSE	N=	MESSON		

65	64	63	62	61	60	59	58	57	56	55	54	53	52	51
*				Advisorable S		Etwas BJOH	GEOVIC	ASTRADHE	SCHIC	Service de la Conservation (Antenne EST). MEYES Dange.	Cellule d'aménagement Pallisco	Président CVD	Mayang Chef de village	Président CVD
							MU NOTOTO U	A NIZIOTI BANKATA	ANKOHO	EST). MEYESTARE	MRADI	MEMPONGO	ANZOMO	スロスヤチ
							MICABLINES	Bright -	Nethalie	Serge 48 colo	ANDE JEURE	FRANCIS	JOSE PH	Pascal
							AND TO				A	Little 1	, Res	- former

ŧ

BOSQUET LE 1er BECEMBre 2008

FICHE DE PRESENCE

	No Was	E LENGTH .	Jakoman -	- / Ster April 200
TH2	'Noms	Prenonis	Fonction	
01	KOKPA	Pascal	Conseiller municipal	- Comments
02	Mossific	Dobert	9.9 CVJ	Matthew -
, 60	Wombo	Jacquinst	Commissaire aux compl	\bigcirc
86	longama	Jean	notable	
06.		Emile	notable	0 1
可.	Mbelagna	Fabrice	kultivatur	Sean
08	Elimbo	Remy	Cultivaterer	A Met
10	Amayo	Tean	melivateur	
	Bendoa	Michel	Serviteur	Opplean
12.	Ntoma Kov.	Jules	ultwateur	3
13.	Kokpa.	Eric	cultivateur	
	lempine	Orcar	enlivateur	
14.	Vougama	bourent		tand
	yenzo	laurent	élive Cultivateur	STATE OF THE PARTY
16.	Ngongom	Emile	1	
The state of the s	Mossolo	Jacob	altivateur	insul
Anna Control			ruli valeur	
	Lekio	Stydname	sultinateur	13 Block
19-	Bendoa	Blaise	cultivateur	0, 1
20	Fondi	Jean 80860	ullivateur.	5 Man
	BeKoBEYEN	1	cultivateur	top
		Armand		
ox. ol	Wegona	11.	en leventer tout	and

BosauET ta 1er Decembre 2008 } N- Tiche DE Presence Suite Nows Tre no mis Fonetion Signature. Informaticien Serving 23 Kandja Stephane Informativen 24-Kalo Louis-marie 25 - MBITA Jacques क्रम्पूर्य. cultivateur Agrino Je 26 Mossuka Napoléon Mivatur 27-Kamba taulin élève January January January 1 28 NASSE Armand cultivateur 29- Mpomo Edouard sultivatur 30 Kalo Pierre entivateur Home 31 Timobo chef du Jillouge Joseph Tale KA 32- Sowala sulfivateur Dowid bul 23. ESAuga sultivatur Taeques 34 yéyé cultivater lucien , eultivateur , untivateur Emile 35. ye yé Joseph 36 Ay0 entivateur 37 Kokpa sylvain 38 Alime Bestrand cultivateur 39 ye ye Emile I rultivateur cultivateur Gaspack 40 Mamos

		BOSQUET	BOSQUET LE	1er DECEMBRED
N°-	Fichz	DE PRA	ESENCE suite	e encore.
	Nous	Prénoms	Fonction	Signorture
42	yako ndou	Marianne	Minagère	nuc
44-1	Foundanie Amboa Massambe	Marie Houvrine Eugenie BASilt	Menagere Menagere menagere	the some

Centre technique de boret communale ENQUETES SOCIO-EC NOMIQUES du village (CTFC) KONGO 09/11/2008 Feuille de Presence. 02/12/2008 NOMS et Prenoms Profession ETHNIE SIGNATURE 1- BIAKOH T. Moise Enquêteur ZIME 2 - Mante le David - Rice Prisi 3 Mgbamine Jacques Doyen -11-(Molecol) MDSILA Edmond SGFCK Decenes. 5-Abono Appolinaire Ge . Hother Cotterna A Sofeene Mank Trust MBornson Routins RODF/work -11-MB ABEUIT Hortoinne reneigen - 11 MGBQWADORTSSE mentagen -11-ordnogen -11-On 20 11 peoline - 1/ ENGONEDIAH 6 charlene - 11 AMOM 13 6 alide - 11 MTAMDJANA 14 ASSEME EDITH Catal MENAGER _ 11 MYOMPENONdi PIERRE _ LC 17 TAMA ROSE CART 18 MPOMO Bienvenn Notable 49 Mekoul Jenis 20 ANZOUAB Tous. Flawrentine - 11 of Aboh onne me nogér

entre technique de forêt Communal (CTFC)

Kongo

			. 34	
	150-110	Profession	ETHNIE	Signature
No	MOMS et PRENOMS	7/20/08/01	O This	
48	ANDOUMA MARIE	Menagere Menagere	1934	A. M
4g	ZAMINDIE Josephine Wexterneze Veronime	MENIAGERE Cultilation		MA A
51	Ezovedo ducien Adjélé Lypie De My to	Menagene		A Carl
47.2				CHEL SIMOT

Nom du village: NGOLA DATE: VENDREDI LE 28 Novembre 2008 Liste des participants à la reunion de Collecte des données solis- Conomique. de la forêt Communale de LOMIE Nº Noms et prenoms Ethnies Profession Signature Cultivatorice Au NZIME 1 - AKPEH CESSILE - 11-2 -BIAKOH Dioher NZIME Samuel - 11 -3 - ANZIOM Valerie NZIME ABO 4 - ABAT CELESTINE MENAGERE -11-Blue Cultivateurs 5-BIAKOH -11-Maheur Secretaine CVA 6 -BOAMIT christophe -10 The of 7 - KODJOH FERNAUD -14-Cultivateur Jonym. BENINOIS Chankent 8- TCHOLA Rachieli ZIME Gultidakur 9- ADIVABU JM Cultivatrice Lut_ AKPEH THERESE Consultant - 11-MAMBOOH EKOKOH David Cultivateur MISSOUALA MARC -11-12/ tal del MAMPOHD Jean Pière Cultivateur 13 -11-14 Abat Informand Purseignant retails Thuf -ll-15 Hapah Theophile-Myr -11-Smeignant 16 SAMPO Paul François 17- Dline Hyouinthe Hempo Cultivateur Prisident CVD 18- ALAMA DIEUDONNE. EF/ Enqueteur

MOM DU YILLAGE: NGOLA DATE: du 29 au 30 Novembre 2008 OBJET: Enquête 150 Cio- Economique (dans les plantations) Nº Noms et prenoms Ethnies Profession Signature 1- ALONE DORETTE NZIME Cultivatrice Ou 2- ADJOH NADEGE Menagere suf - H-3- ADJUH NITTETE NZIME Cultivatrice of 4- MAMOH LUC 5- KEUB PAUC Enseignant mon Cultivateur Uset NZIME NZIME 6 MITOMBOH MARCELE -14 BIBASSA MAGLOIRE -h - Cultivateur Aly 3-Bale Gaspard - Aloum berthe - NZIME Bun G - Cultivatrice -NZIME Lum 0- MILLA Jean Cultivateur NZIME 1- NTIOBOUAR PELAGIE NZIME Cultivatrice 2- TEUDOUMOBENSAMIN cultivateur Jobs 3 - Misien Gerard TEF / Engrétair Suttrain

Village NGOLA DATE: 01/12/2008

Objet: Enquête 150 Cio-Elonomique
(Entretien avec les grayes)
minoritaire et AS. Chaleur NE Noms et prenoms Ethnies Profession Signature ALLASTI MISMAEL 1 -HAOUSSA Commercent 2 -ABDOULAI HAOUSSA - 11 -Apry ALASSANE 3-- 1c - 0-Biakoh ferdinand 4-NZime fonda teur 2 Bhur Sinalinoh 3-Serctaire Marie -11-1 6-Adjoundo Rossidente heome NZIME AN Binkoh 7-Fresoure Suzome - 10 Tousoner interes Mikowatt 8therese - 11 0 -11- Scrlair about 9 -Celestine mf c - ir membre Beye 10 -Nordege -11-Dot. to andegle therese 11--11ca damaris andengle 12-- -5> 11-Saleng Canne 13 -- - --11-Market Market Salena homeo 14--11----Ni Conse N Gorma 15--11-- - seanette Koutor -11-16-----11 fine Mamolio 17-11 — E ... Winette Mamoho 18 -19 anno 19 --14 Sampo Ma de loi ne rice pour deut Beyl orlbert 20 -Harusa membre a-a Adamon 21on em bre Mandong Jervain 22des 2/3-Zime Menagerie MBENO Lucie Chef Catheinste 24-MBAH octave: _ 11 -MAMBOOH . E. Daniel _ // _ 2/5 Atrun Gerard NZIME IEF/Enquoteur

Liste de présence de la Réunion de la Consultation des Villages friverains de la Forêt Communale de Lomié

NEMEYONG le 28 Hovembre 2008						
Hel	Nom & Prenoms		Signature			
1	ASSABIDOUM Paul	Fonction chef du 3º dégré	36			
2	ANZAM Lucie	cultiva trice	Sy			
3	LODOM Emilienne	cultivatrice	3			
4	NAKALAHDO Viviane	- 11-	TANG			
5	MADIASSOUMBA Elise	- 11 -	rec			
6	MAKOH Suzanne	_11 -	+			
7	ANDOUMA ALLIANO	= -1/				
8	ADJAHO clarence	-11-				
9	Mintonga FRANCI	Cuftigother	They ?			
10	Mintonga FRANCI ALEOKOL DAGUIN	Notable	NA.			
XX	DK9A Theorems					
12	AGBWAH NIBA ERIC YAN.M	MACHINISIE. LUCAS - MILL				
	Cissabiolou Martin	Notoible of Wemeyong	II Cutte-			
	NTOUAKAH NTIBA Jean.R.		= Shifmif & -			
	MENTON Michel	V	they:			
	Hamadou Salide	Commercant				
	NTIBA Pietre	Notable.	- Duy 6			
	Mandsom	Ménagère	(C)			
	OLOA THE PHAME	CHEF BE MOLIENHE				
	ATEME DAVID	C.V.D Hemerong	- Port			
	Mpiene Prerre	Rambre	Duy			
· C	Mparle 687					
22	Angoing Zuse	Mountere	SHEET.			
23	Angoing Elise MAHH GOVAH Phibant A	Animateur	477-1			

ENQUETES SOCIO-ECONOMIQUES F. Com. LOMIE ESCHIAMBOR 28.11.68 Feuille de Présence Nº NOMS ET PRENOMS ETHNIE PROFESSION SIGNATURE MENTI Herve Destin 1. Badjoué Enquêteur 9:-BIAKOH T. MoisE Paul Conqueteur ZIME S.M. MENGOMATE. H.D chet du village ZIME Sakangala 2 - Magellan presid C-Vol Zine OHREL Bono: cultilater. Zime Mindjala. Viendoné Zime Notable -Heer) leedine Daniel Zime Notable MBI BOT BEYERAOUL ZIME FORESTIER. Menzoa haoul trash S/CHef Zime alankam charlote cultiva trice Zome ZAMASA BOT N.ZING 11 ZIME Zime Responsable gary) operations Foresti 12 Maloul Felespore Alady time extectiste 23 Zime NOTABLE MPOM Roman Zime Richard Alantou nan 16 Tron conner Me Nov Leed met naght Veilland Jardier Alime Jean 8 gardon BACA BIBOUD MARTIN ZIME _ 0_) me -10 90 ABOUBAKA MAMITA ELEVE ZIME C 0.92 menyamo mamone Blandel Zumpe R.S.P. MANONE Nestor Blandel 23 NKouh Suzanne grosp for Zime Pre. Confiance Strents Akeh Aune _/(--Cultivatica Minga Jeaneth -11--Cultivortria -(1-Menogere Mordane Chef-M -11-Cultiratrice Ala Adjalyrouh Jeans. Balat Moulo Elise IAN

No	NOM ET PRENOMS	ETHNIE	PROFESSION	
31	Minda - Chartol	Zime	Cultivatri	
72	Ampile there se	-11-	Menagère	The .
33		ETHVIE	A-11-	The Wall
2	TO MIC HOURS HOUSE	Badjare	Mites Destin	THE MENT
	Conquetous 1384		T. MOTSE Part	
	The state of the s			
	the foliable of a	ZIME	G-11 3HH40	
	The State of the S	M. T.	Medical Marchan	
	The first of the same	m'e	770	7 731/10 - 9
			to - heuropen	
	Con Br. Maler		James	
	Jatoble July	200		
	MASTICE		ESSERABULE.	
	1000	2017	hamil tring	
	inthion by to		ega, lette :	
	With a special of	- 3 MIS	WISH TOP	MARCHASTAN
	Carte to his to he	Fine V	Sind billiony . J.	
New	3-18ATS14			// Lemak me
	dichad "	James .	E Romani	
	William Contraction			
		1-1-6		
		- Portuge		
		BACA		many 8
	the same of the		AT MAM A	
			AT I MAIN 21	of motion 1
	R.S.A.	Burpa	E Nestor	
			LOUIS HANDER	
				of Mindya
	Mary Mary War			
			The state of	
		Parker of the second		

SOCIO-ECONOMIQUE -ENQUETE CADRE DE LA FORET COMMUNALE NOM DU VILLAGE! DOUESSE DATE: LE 03/12/2008 LISTE DE PRESENCE SIBNATURE PROFESSION ETHNIE No NOM ET PRENOMS SMA Consultant MAMBOOH EKOKOH Daniel Zime" 1 - 11-ABATEUR ABONO - ARSENE ELEVE - 11-NTSIEN PAUL Menagere - 11-TEF/enqueter frat. 4 1550UA Sylvanie NZIME 5 Cultivatrice NZIME APAH JOSEPHINE Enseignant/evi NZIME MPINA Jean Machiniste NZIME ENKOH GUSAtVE JAMA? Officer of Gate Athoulle Deline Zwil. 10 M'Loulle Schore Officier 11 ALOUNEMERESE Custivatrie NZIME 12 NKDUANE POLINE - 6-13 -1-MAMOHOFELECITE 14 CA -1-15 ANGERECHINENS Eseignan te BAKOUM JARE 16 MAN MPINA ISABELLE MENAGERE NZIME 17 ANZIOM SANDRINE Pat C.G.RFA MZIME DUDDUM MARC 18 Responsable-Family Buy 19 AMBEPLE GASTON Bream - 11-MENAGERE ___ // ___ 120 AMIME EDWIGE A.T meragere meragere ADJOH GISTINE 21 -11--11-22/ menagere NOTOL PATRICIA -11 23 AMBEBLE LOH Gollvani Dij -11-24

VILLAGE: DOUESSU SUITE LISTE DE PRESENCE

Nº	NOM ET PRENOMS	ETHNIE	PROFESSION	SIGNATURE
26	AMBEBLE PAMA YUES	ZIME	Cultivat en	ful
27	AMBEBLE MBOH CYR.	//-		James San
28	ABEMOH ALVINE	_1_	Ménagère	
29			remagere	
30		2005	TEF/Engl	A. P.C.
	BAR TOSSIBILIE	3.Vva	(Mont u	
	MACH TEXTS. 1		Consultation of the second	
	THE UNITED SET VOICE	E11/8		
			10 Whitein -	

Liste de présence de la Réminion de consultation des Villages riverain de la forêt camunal de Lomie.

Village Noolien.

N° NOMS J PRENOMS CALITÉ VISA

1. OLOA TEOPHANE CHÉT DU VILLAGE

NOTABLE NOUNGANG Thierry many MEROH ROMEIN Notable. Cutirteer 201 cultivatur Kpadoum pierre dubrice THE STATE OF THE S cultivatrice AZIOME SALOME cultivatrice ADJAWO Clarence cultivatrice 13 ACHieme Kristine cultivatrice ASSAH Teanne ME(BE cultivateur 10 MESSILA Emanoelle 943 MANDALI PAULINE cultivatrice SALLA ALOISE Cultivateur Notable Mpiene Pierre Durg sultivatrice Angang this cultivatria Bo Amen Ester cultiva teur Keya Karles 1+/ Koly eleire Mahoul Brondon Assiem Heslie 15 The elève Luf elève Lomi Janie 20 Gut Tsiem Bruno Namoho Racair elève eleve And Som 23 Assanga Relanie eleve MAS 24 Mitroo Roise elève 25 Radom Paulin Mp Cultivateur 26 Rilos cultivatrice Adeline 24 Radonn eleve Huguel

	4.	0115 1 - 0	0	
4	FI	CHE BE P	RESENCE M	AYANG 4/12/08
Moi	Noms	prenones	Fonction .	Signature
1	1 ~ A.		Planteur	& Sunt 1.
2	- Empong	dissorre	-11-	Sm/-
3	ASSIBH	Cyrille .	PROSPECTEUR	1
4		Richard Emmanue	planteur	ty
5-		^	planteur notable	- Due
6-	- EBOWA	Jean - Couble	Pocasialent C. V.D.	Dans
7-	BEYE	BRICE	-11-	Com
8-	MIZIENGLE MILLENGLE	Jaques Jaques	AMENIA GISTE	- forther
9-	MEMPONE	Jagues	Evengéliste	
11	Diend - wo	of FRANCIS	of lanteur	Menife ?
19-	Dem	à Nicolezien Agnang	Charge tot	LINE S
13	Mongo	Homany Will Cont	tresidente CB	
14	MEZOUNE	Simon Simon Simon Simon Simon	- (/ -	41/0
15-	MATOSSON	SIMOW	EP-e	
			- //-	THE THE PARTY OF T
17	-MADIE	El Hic	1.5.7 Notable	my But?
JX	- oraum o	De Mical	mena gère	Joseph Jo
70	- HSSIPEY	Vi 211 cien.		- Con +
21	do The	the Journe		
99	Mongre &	the Journes of the Charles	PRF. FCT -	JUST .
		JOSEPH THO 1.11AS		- Juga
	ALTIC	1 HO MIND		V-7.
				Some

26.11.2008 diste de présence récision de consultation des villages riveroins à la forêt communde de Lomié Village: DOUMZOK. SIGNATURE NON SPRÉNOM ETHNIE PROFESSION Ing Eous & Forets Aurelie GHYSELS Beloe flamonde MANH GOUAH Thibaut.A Coordonnateur Ochb Diem Elias 5504 ZIME CFC Herré MENTI Enquéteur Badjour MAMBOOH Daniel ZIME Engnéteur MENTOM Michel BAKA Luc Medjott Enquêteur Zime open Aubert Delegue Sande Ingune Basile Zime 1 04081-6 thef du Villouge 10 Zime MANKAM 11 Bury 17 Med 50 H mared Zim ASSOH Clarice Zime 13 Notable 14 15 A my an Miseilla zime Menagere 16 ABOH More Birme meringen 17 ASSEA Je muet Zime menazir 18 Men a feire Matrono E. 19 Ntambéh Brigith Zime Too Alm 20 Akuho Pélagie Zime 21 menazera Anzand Fertrude Zime 22 8 ps menagere Mio Sut Hotense Zime 23 Men azero 24 25 MELA'A CAPPAIEN Zime Cultipateur 26 De un Morey Michel Enquelter 27 BIAKOH Poul N2ime Notable 28 W3 ine NITSIEN GERARD Enqueteur 29 -M 30 MEKO HA MEKONSIS -11-EMQUEIEUR (PERAD) 31

Contre technique de Foret Communale (CTFC)

ENQUETES SOCIO-ECONO MIQUES - METEN NTAM.

Feuille de Presence:

	+	ellitte	*	5 1
Vol	10 10			
r ,	NOMS et Prenomo	tro/ession	GTHNIE	Signature
1	MISSOUALA LEONARD	ABatteur	NZime	Char-
2	ASIEDOM ELISE	CULTIVATEUR	NZIME	1
3	ASSEME PAULINE	CULTIVATRICE	NZIME	77
4	FANGUE ALPHONSE	ABATTEUR	AKONOLINGA	- 250
5	MEKOUESIEH ROMEO	AMENAGISTE	NZME	Miner
6	APAH SOLANGE	CULTIVATAICE	NZIME	Sheet .
7	ANKOUMA CLOTAIRE	MACHINISTE LUKAS MILL	MAKA	Quet.
8	EKANGA MICHEL	The same of the sa	MAKA	33.
9	ALEOBOL NIGHT	AMENAGISTE		10
10	ALEOROL DIEUDONNE Mabie NADINE	CHAUFFEUR CULVIVATRICE	NZIME NZIME	Chemps
11	MAELE ERNEST	1		
	AWOULO JEAN BENIS		NZIME	
12	MANUEL JEHM DENIS	CULTIVATEUR		gun -
13	MABA PHILOMENE	CULTIVATRICE	5 BAKA	for.
14	NIEGNANE CLARISSE	CULTIVATRIC	E NZIME	Au
15	DJOHO SALOME	CULTIVATRIC		Speny
16	GUINA DELPHINE	CULTIVATRIC		History
	MBIDA GREGOIRE		NZIME	Duft.
18	HANKANGIA DO 1:000	ETUSIANT Char tuil	NZIME	A m
-	Dillott 1. More	chef du Vil		130
21	Hervé MENTI	el Enguéteur	V BADJOUE	

Contre Technique de Fôtet Communale ENQUETES 50C10-ECONO-MIQUES_MALEN Fauille de Présence. 30/11/2008 PROFESSION ETHNIE SIGNATURE Ne NOMS et PRENOMS Enquêteur BASTOUE 1. MENTI Hervé Destin menagere kako 2 - Momlo doutsana Rosette # Cultivateur DAM tou AMA 3" NKOM W DidieR Menagere Boaya 4 Nouma Pauline Q. 5. ATemle Majolie -11-11- Poem For AAA 7. Helong Philamine 8. Yap H. Rodeleine Minagire Bankou Cultivater Pounton M 9- Bito Robert cultivateur xako church s 10 ELLEH abdon cultivatar -o-11 Bridge Brank 11-11- Banton BBUN 12 - ABSO Lierre -11-1- KAKO Henagere Benton AH AH 13 Abion Don the 14 BIAKOH T. MOISE Paul 15 Bigs Mamen Enquêteur ZiME Chefellelen Zime 16 Apono Lucie 17. BBElé Binjamin Paul_ menagère Z'me' 18- Muse Beye Marie 446 Emberguarde Zi Mie 19- Ontoil emmanuel The St Cultivaluer -11= 20- Mbornen Coul Emmune Délègne Gic BANY du 21- NANGA Eman 22-AMIN JOELLE Plans Notable -0 -Menageou - 0 -

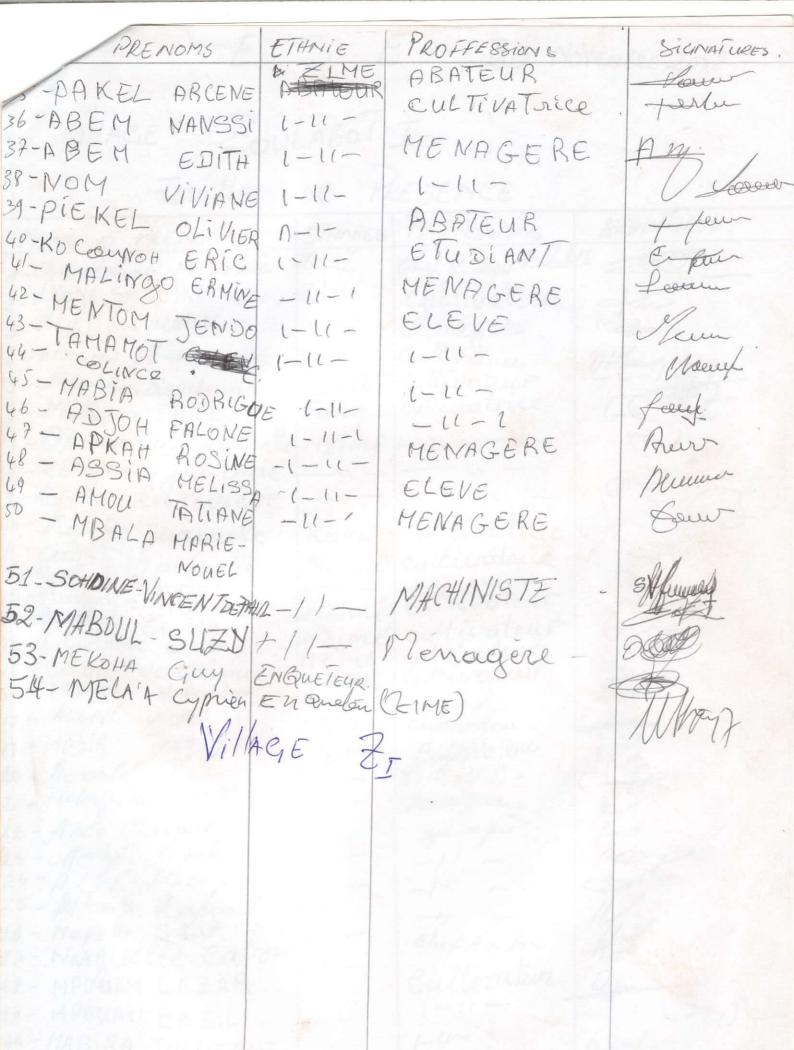
ES.E Aménagement F.C VILLA GE: NGOLA BAKA DAte: 5 De Cembre 2008 Teuille de Presente Profesiols Sigurtur Ethine Nº Nomet persons May Ani matem ZIME 1- MELA'A COPPLIEN 2- ALAMA chef du village BAKA thomas 3- NTOMA -Secretis BASILE Secretaire A.P.E 1 4- DJANGO BAKA Raymond 5- MBOSS: BAKA Culturateure. 4 LAMBERT BAKA culturateure 6- MAN JEAKLOUD Long culturateure BAKA 7- ALAMA EMERAK AM. culturoateure BAKA 8- SONGOU ALEXIM authurateure 00 BAKA 9- NGUELO Franci culturocteure BAKA do Culturateure 10-18 A MRI SYLVOIN 11- NoliMALO DESIRE 12- EKADO REMI BAKA 9 cultervateure BAKA Des PESident CVD BAKA 43- SOKA EMILE 36 culturvateure BAKA 00 14 JOJE LLE JOSEPhe culturateure NEW BAKA 45 ANDA BENARED presideNT TENE de la company de BAKA D culturateure 46- EKAYABERTROUND BAKA culturateure 17 EPELE SIMON RAKA cultivacteure an 48- BITONKOU JEAN PIERRE BAKA culturateure 200 BAKA 49 NGUÉCO MOISE culterAteure W CB-Zo- NGUELO Prin henri BAKA culturateure SH BAKA 21- MAMON Raymond culturateure 06 NGO Ubou Gaston BAKA cultevateure 西 cultevateure 22 KAMBO Raymond BAKA 2 23- EPELE JEAN POLE BAKA

It norteur

the

		10 44	2 1 2
Terrille "	Le prese	uce (muite) Al	50 LA BACIA
Nomsa premon	Ethere	progession	Seguate
26- JUNGOE CALVOIN 26- JUNE PIÈRRE 17- SOKA EMANYOLE 28 Bodona Maurice	BAKA BAKA BAKA	cultivateure cultivateure cultivateure	A un a
	~	dictant RF.	
		alternature	

E.S.E 30. NOVEMBRE 2018. VILLAGE ZOULABOI I DE PRESENCE FEUILLE SIGNATURES. PROFFESSIONS NOMS ET PRENOMS FIHNIES Line Chef 3º dégré Loslabet -60 1- Pristolabab M. Blasse 2-AKANA SYLVINI Zime Ciektivateur ofte 3-MbEyo valerit -11-Menagero 4-NTOMA Marie Cultivatripe Kaka nHarry Hah Cultivateur 5-Mopého Fieudonné NZime cultivatrice 6 - Mikina THèrèse Tang--11--11-7 - Okoumo Kat Jeannette MZime 8-Zengue julienne 9-anzo Serevieve -11--11-11-10-Mopého jacquette cultivatrice KaKo 11-Ordjoh Jacquette 12-Kalar Jiness cultivatrice NZime cultivateur -11-13-Marson Maurice 14-Sambot Orcène 15-Eduebone Orline NZime cultivateur MZime cultivateur Hzime 16 - atoh Veronique 17 - Moundroa Dundonn cultivateur NZime _ //_ NZIME 18 - ALLAM YVES 19 - MASÍA Jean cultivateur NZIME Cultivateur HTIME 20 - Me soula, Pune 9. C. V.D-_// -21 - Hangusa Ce cil Menagere. -11 -22 - Aseo Marque Reti me us pri -/1 -23 - Medyoth Danelie --11'--11 ron 24-AISE Alice. -11 --11 -25 - M/oupa Raprail -11 -11 -26 - MopEHo Gilbert -11-Chef canton 27-Nanquelle Caron -11-Cultivateur 28 - MPOGAM LAZAR 1-11-29 - MPGUAM BAZIL 1-11-1 30 - MABIRA JULLIENNE -11-1 31 - MPOULADJOH VITOIRE 32 - MASSIH INNOCONT -11-1 Sa



VILLAGE MINGONGOL Vershedt 28 Novembre 08

FEUILLE DE PRESENCE

TEUITE	DE	TRESENCE.	
Noms ET PRENOMS	ETHNIE	PROFFESSIONS	SICHATURES
1- Mikam & quace	NZime	Chaf de Village	Agerd
2 - Menzu Louis -	11 -	cultivateur	Sero-
3 - Ndonn Mean Emma	u-	11-11- cultivatrice	
4-Abel Therese	10	11-11-	ase .
5- Ankoh aristide	((-	11 11 =	
6-Assemé Errice	11-11-	11-11-	Ent 1
2 - Amforman Carole	11-1(-	11-11-11-	
8-Ofoa Giscard	11-	cultivateur	am May
- Meloubo Rile	11-11-	(1 - (1 -	The state of
0-NKfog year low's	11-11-	10-11	- A. F.
1- Hakomatal of seps	11-11	11-11	- 17
2 Thon lieve	11-11-	11/11/4-	- It
sodime Benjamin	11 11-	11-110	- 04
Now Promes Co. of	2 11-11-		- rmf
5- Angion Mustine 6- Mongo Hocknieu 7- Lelas Hocknieu	11-11-	11-11-11-	my
2 - How go troubien	61-11-	Out Valeur	Cont
The state of the s	11-11-	(1- (1-	Hebi
18 - Ngua siem Moseps 19 - Hourso Markneu		11-11-	Son
0 - Rills o Morkieu	11-	11-11-	- En
U-Harris Andre	11-	11-11	
2- Maria			most
13-to good Hr hart	1(-	11-11-	Comp
4-50	(1-	11-11	CD.
5-Harly)1-)1-	11-11-	and the same
2-Odoun Paul	11-11-11	11-11-6	
8-NT 0		11-11-00	- 9
8-NTy Europeans		11-11-	
9- Lambo charles		e. Stillatrice	of Stan
7 - ATSengle Jelphine 31 - Agsla suzanne		11-11-	
2-Monton gagneline		11-11-11-	4
No.		11-11-11-	2 miles

DJADOM" une PARTIE DU VILLAGE MINCIONGOL O4 DECEMBRE 2008. teuille DE PRECENSE NOMS PRENOMS SIGNA TURES ETHNIE PROFESSIONS 1- Siem Minka Zine Caltinateur 2- Mbongo Louis Time Cultivateur 3-Apoul Rosalie June Cultiva trice 4-Today Johns 7 me 5 - Kandof Haris 6-ASSeme'Solans 7 - Assourb Juliem 8 - Homboat polagic -11-9 - 4 between magola -16 10 - Min Ca Team 11-Rambol Herve - - 11-12 - KampoHcharle 1-1+ 13 - Gry Mekoha Mekandy NZI nie ENQUETEUR - 111. EN QUETEUR MARY 14- Melare Cypien X2i a e 18 -10 -21-

ENQUETE SOCIO-ECONOMIQUE FORET COMMUNALE VILLAGE: AGHIP I DETE: LE 05/12/2008 LISTE DE PRESENCE NOM ET PRENOMS Ethnie PROFESSION Signalure MAMBOOH EXOKOH DANIEL 1 ZIME Consultant Alle HOFFHER MANE 2 enlainten du 2 ZIME MZOMO, Marceh 21ME MBESSOH SUZamme We wad ose 201 2 IME Cuffina brice Jun SONGUE Jealqueline -11-5 Cultivative Ling AMOUH Claire -11-6 -11-MANKANGLA Liboite Henagere As -11-ANZIOM Sylviane Cultivateur. Jed. - 11 9 LIBA Lambert
MPIAMELENE Josephin Cultivalrice -110 Cultivateur As - 11-BEKOLA ELISE 11 MENAGERE MA - 11-ADJOWA VIVIANE 12 Cultivateur Illian Cally vor bent DIWALA Constant - 11 --13 -11-ADENGLE ARISTIDE 14 Cultivateur tallong NZANGONE MARTIN 15 -11cultivatrip & 16 AKPEH UGUETTE 1 Cultivoutris 17 Andoh Colette 11 18 culti Vateur #1-NDJANKOUM Drendonne 19 Cultivateur -11-20 GWAH Jeacques Cultivative SMS _11-21 BKpett Mirabelle Oding Jaa Jens -11cultivative Dolly 22 Cu Twoden Dy tellam - faulin. -11-23 NTSAM ACHINE FORM English and the -1/-

NOM ET PRENOMS Signature PROFFESSION ETHNIE Menagere Cultivateur Kaco ANDEH Jeosiane -Zime OLOUM Jean 27 Hours. Lowoko Binja. D Coltivateur 28 Maka 29 ETOETSINE Geneview Zime Cultivatorice a X 30 NGUINGONG MARTHE Cultivatrice Zime 31 Ambeble Rémy Zime Cultivateur Josep 1 32 OGBWA JEAN-BERTIN ZIME P. C. V.D MANKANGIA Philippe 33 0-505 7.7 Eine Chef du Village MBoundje FRançois 34 Cong Cultivateur ZIHE 35 MATEMEZE VERDNIQUE CULTIVATRICE ZIME 8 36 ANGOH YVONE -//-Cultivatrice Men of 37 MAMPIHA Jean claude Cultivateur -/-TA 38 SOUKOMLO MADOCHE allivateur -1/amo TEF - Enqueteur 39 Misien Gereard ~11~ Swell-40 MBandjo Basile Bousolier-Prospet Ham Ka ko ATSEKA-POT ELISE 41 Cultiva trice Zime gues KOUMELEME SABINE 42 - 11--11fine AMBEO Anntance 43 -11 -11and - 1,-ABOULA MARIE 44 -11 Jehn -Suya Berthe -11 -46 47 48 49 50 51 52

Le 02 DECEMbu 2008

VILLAGE ZOULABOT BAKA TEUILLE DE PRECENSE

Aloue = De				
NOMS ET PRENOMS	ETHNIES	QUALITIES	SICINATURE	5
NJombo Dieudonné	BAKA	Chef de Village	W.	1
Nuaya	BAKA	Cultévateur	ce	2
NGUELO JEAN		Cultivateur	(97	3
ESSEMO Bertin	11	Cultivateur	dujet	4
MONGONDO J. Pierre	_11_	cultipateur	- wietl	5.
KPOKPO Justin	Baka	cultivateur	ho	6
Menga Paul	Baka	cultivateur	400	3
EBOUMA Maurice	11-	Cultivateur	Life	8
MBele'	_11_	Cultivatrice	adu	9
MEKA Laurentine	-11	Cultivatrice	Nuc	10
AdJoH Sylvanie	-11-	Cultivatrice	- oho	11
MBassi	_11	Cultivatrice	Ou	12
IE' Marqueritte		cultivatrice	-lyler	19
Ande Solange	-11-	Cultivatrice	Jenie	16
Simba IREINE		cultivatrice	- All	15
ElloH SuZane	-11-	Cultivatrice	hu	16.
Meka	_1/-	Cultivatrice	unh	13
1 2		Cultivateur	<u> </u>	B
NGUYa MApoleon	1.)	Cultivateur		19
KPOKPO NESTOR		Cultivateur	Uw _	76
MEJE REMY	-11	cultivatur	Cla	21
Ndimboli Bertrand	111	cultivateur	Julia	21
ANGAMA Valere		Cultivateur	lus	23
Molombo Gilbert		A. t		26